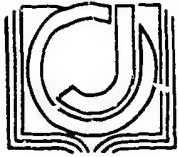


# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**9<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989**

**(53<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mardi 30 mai 1989**

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PASCAL CLÉMENT

### 1. Conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France. - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1385).

*Rappels au règlement* (p. 1385).

MM. Jacques Toubon, Pierre Mazeaud, Robert Pandraud, le président, Michel Sapin, président de la commission des lois; Pierre Joxe, ministre de l'intérieur; Alain Lamassoure, Jean-Pierre Michel.

M. le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1392).

MM. Jacques Toubon, Gilbert Millet.

MM. Gérard Longuet, le président.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 1393).

Avant l'article 1<sup>er</sup> (p. 1393).

Amendement n° 10, deuxième rectification, de M. Jacques Brunhes: MM. Gilbert Millet, Michel Suchod, rapporteur de la commission des lois; le ministre, Francis Delattre, Jean-Pierre Michel. - Adoption par scrutin.

Amendement n° 11 de M. Moutoussamy: MM. Paul Lombard, le rapporteur, le ministre, Jean-Jacques Hyest, Gérard Longuet, Julien Dray, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. - Rejet.

*Rappel au règlement* (p. 1397).

MM. Jean-Jacques Hyest, le président.

*Reprise de la discussion* (p. 1398).

Amendement n° 12 de M. Millet: MM. Jean Tardito, le rapporteur, le ministre, Eric Raoult, Jacques Toubon, Gilbert Millet. - Adoption.

Amendement n° 14 de M. Millet: MM. Gilbert Millet, le rapporteur, le président de la commission des lois. - Retrait.

Réserve de l'amendement n° 81 de M. Mazeaud jusqu'après l'examen de l'amendement n° 77.

Amendement n° 43 de M. Mazeaud: MM. Pierre Mazeaud, le rapporteur, le ministre, Jacques Toubon. - Rejet par scrutin.

M. le ministre. - Réserve des amendements n°s 44, 45, 78, 46 corrigé, 47 à 60, 61 corrigé, 62 à 77 et 81 de M. Mazeaud jusqu'après l'examen de l'article 18.

*Rappels au règlement* (p. 1401).

MM. Pierre Mazeaud, le ministre, le président, Mme Fréérique Bredin.

*Reprise de la discussion* (p. 1402).

MM. le président, le ministre, le rapporteur. - Réserve des amendements n°s 79 et 80 corrigé de M. Mazeaud.

*Rappel au règlement* (p. 1402).

M. Jean-Jacques Hyest.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

### 2. Ordre du jour (p. 1402).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENT DE M. FASCAL CLÉMENT,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## CONDITIONS DE SÉJOUR ET D'ENTRÉE DES ÉTRANGERS EN FRANCE

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (nos 685, 710)

Cet après-midi, l'Assemblée a rejeté la motion de renvoi en commission.

Nous abordons l'examen des articles.

### Rappels au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le président, l'Assemblée vient de subir un véritable coup de force dont l'auteur est le président de la commission des lois.

**M. Michel Sapin,** président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. C'est trop d'honneur !

**M. Jacques Toubon.** J'en appelle à l'application de l'article 88 du règlement et de l'article 44 de la Constitution.

L'article 88 du règlement précise que la commission « délibère au fond sur les amendements déposés avant l'expiration des délais prévus à l'article 99 et les repousse ou les accepte (...).

« Elle examine les amendements postérieurs pour déterminer si elle en acceptera la discussion en séance. Dans l'affirmative, elle délibère sur le fond conformément à l'alinéa précédent.

« Sous réserve des dispositions de l'article 44, alinéa 2, de la Constitution, le président et le rapporteur de la commission ont qualité pour accepter ou refuser la discussion en séance des amendements qui n'ont pas été antérieurement soumis à la commission. »

L'article 44, alinéa 2, de la Constitution dispose, quant à lui, qu'« après l'ouverture du débat, le Gouvernement peut s'opposer à l'examen de tout amendement qui n'a pas été antérieurement soumis à l'examen de la commission. »

L'article 44, alinéa 3, prévoit que « si le Gouvernement le demande, l'assemblée saisie se prononce par un seul vote sur tout ou partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par le Gouvernement ».

Ces dispositions réglementaires et constitutionnelles, les deux catégories ayant d'ailleurs pour la constitutionnalité de la loi la même valeur, puisque le règlement de notre assemblée a été vérifié par le Conseil constitutionnel, disent bien à la lettre qu'en commission les amendements doivent être examinés un par un, que la commission doit se prononcer sur eux l'un après l'autre et que la procédure dite du vote bloqué de l'article 44-3 de la Constitution ne s'applique qu'en séance et qu'à la demande du Gouvernement, c'est-à-dire pas en commission et pas à la demande d'un parlementaire, fût-il le président de l'une des commissions permanentes.

A la lettre donc, lorsque le président de la commission des lois, à la fin de la séance de l'après-midi, vers 19 heures 30, a réuni la commission et lui a proposé de repousser ou d'adopter par un seul vote tous les amendements qui lui étaient soumis à l'exception de quatre, il a très expressément violé l'article 88 de notre règlement et l'article 44 de la Constitution.

J'ajoute qu'il est sans précédent dans l'histoire du fonctionnement des commissions qu'un seul vote soit demandé et réalisé sur l'ensemble des amendements restant en discussion, que ce soit lors de l'examen du rapport et des articles ou lors de la réunion tenue en application de l'article 88 ou de l'article 91.

Dans ces conditions, le président de la commission des lois a commis à la lettre et au regard de la tradition parlementaire un grave manquement. La majorité étant la majorité, en commission comme en séance, il a pu être soutenu dans cette action par ses collègues comme il le sera probablement dans l'hémicycle, mais lorsque cette loi sera soumise au Conseil constitutionnel, il en sera tout autrement et ce n'est pas une majorité politique relative qui pourra décider de l'application de la Constitution et du règlement de notre assemblée.

Monsieur le président, mon rappel au règlement est, en réalité, un rappel à l'Etat de droit et en particulier à l'Etat de droit constitutionnel et parlementaire. Prenez-y garde, chers collègues, le syndrome de Caligula est en train de gagner tout le pouvoir socialiste ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, si vous me le permettez, je souhaiterais compléter ce que vient de dire mon collègue M. Toubon.

On veut bien reconnaître dans cette maison que j'ai une certaine expérience parlementaire. Or, c'est la première fois que j'assiste, au sein de la commission des lois, à un tel débat, qui a duré exactement deux minutes, alors même que M. le président de la commission a dit ici à la fin de la discussion générale que nous devons nous réunir - je reprends mot à mot son propos - pour l'étude des amendements. Mais lorsque nous nous sommes réunis, il a manifestement refusé cette étude, refusé de nous donner la parole et procédé à un vote auquel, je dois dire, personne n'a rigoureusement rien entendu.

Au cours de cette réunion de la commission des lois qui a duré deux minutes, M. le président a justifié cette attitude en se fondant sur une prétendue jurisprudence de la commission et en tenant à préciser - ce qui me paraît tout à fait scandaleux, monsieur le président de la commission, et je m'excuse d'employer ce terme à votre endroit - que la commission des lois se devait d'avoir sa dignité et que nous l'avions pas respectée parce que nous entendions débattre au fond d'un problème fondamental qui intéresse les Françaises et les Français.

Monsieur le président de la commission, vous savez sans doute, parce que vous connaissez la Constitution, du moins je le croyais jusqu'à ce jour, que vous avez utilisé la procédure du vote bloqué qui n'est autorisée que dans l'hémicycle et à la demande du seul Gouvernement. Or, vous n'êtes pas encore ministre, vous n'êtes pas encore l'exécutif !

Alors, sachez, monsieur le président de la commission des lois, que c'est un nouvel élément à l'appui du recours que nous interterons devant le Conseil constitutionnel. Vous avez fait référence à une jurisprudence, mais elle n'est vraisemblablement que la vôtre. En vingt-deux ans de vie parlementaire, jamais, monsieur Sapin, je n'ai assisté à un tel comportement de quelque président de commission que ce soit. Où croyez-vous être ?

Ne pas nous autoriser à répondre, passer au vote sans aucune explication, uniquement parce que nos amendements, qui portent sur le fond, vous gênent, c'est tout à fait scandaleux.

A-t-on voulu escamoter le débat parce que nous entendions aller au fond des choses ? Si tel est le désir du président de la commission des lois, je tiens à lui dire tout de suite que nous sommes, notamment en ce qui me concerne, tout à fait prêts à développer dans l'hémicycle une argumentation qu'il a refusé d'entendre au sein de la commission.

En tout cas, j'espère, j'en suis même intimement convaincu, que le compte rendu de la réunion de la commission des lois ce soir nous donnera un élément supplémentaire pour soumettre la loi au Conseil constitutionnel, car M. Sapin n'ignore pas que le vote bloqué n'existe pas en commission. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

C'est scandaleux ! C'est une honte !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** Monsieur le président, je ne reprendrai pas l'argumentation juridique de M. Toubon et de M. Mazeaud, mais je veux présenter un argument de courtoisie auquel, je pense, tous nos collègues seront attentifs.

A la fin de la séance publique de cet après-midi, nous avons demandé à M. Sapin à quelle heure la commission des lois allait se réunir. Il nous a répondu : « Aussitôt après ». C'est vrai que je n'ai plus vingt ans et que j'ai mis exactement quatre minutes entre la salle des séances et la commission des lois mais, quand je suis arrivé, la commission était terminée. Or, ce matin et cet après-midi, M. Sapin avait dix minutes de retard.

Je crois tout de même qu'il était d'usage dans cette assemblée de donner quatre à cinq minutes de délai avant de commencer et de terminer une séance. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Monsieur le président de la commission des lois, avant de vous céder la parole, je voudrais effectivement lire avec vous, et vous nous en donnerez après votre interprétation, l'article 88, alinéa 2, du règlement, ainsi que l'article 40, alinéa 5.

Selon l'article 88, alinéa 2, la commission « délibère au fond sur les amendements... ». J'entends M. Pandraud. En deux minutes, délibérer au fond me paraît difficile.

L'article 40, alinéa 5, dispose que : « sous réserve des règles fixées par la Constitution, les lois organiques et le présent règlement, chaque commission est maîtresse de ses travaux ».

Il y a donc effectivement deux interprétations possibles. Je serais heureux ainsi que toute l'Assemblée d'entendre celle du président de la commission des lois.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Vous sortez de votre rôle, monsieur le président !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.** Cela fait deux jours.

**M. le président.** La parole est donc à M. Michel Sapin, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Monsieur le président, je vous remercie de la neutralité avec laquelle vous commentez la situation (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste) mais j'aurai grand plaisir à vous répondre, compte tenu du respect que j'ai pour votre personne et pour votre fonction...

**M. le président.** Respect que vous n'avez pas beaucoup manifesté lors de la séance de l'après-midi, monsieur le président. Je me permets de vous le rappeler, ainsi qu'à tous ceux qui vous ont applaudi.

**M. Francis Delattre.** Très bien !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... et j'aurai grand plaisir à répondre à MM. Toubon, Mazeaud et Pandraud sur ce problème.

D'abord, je suis ici avec beaucoup d'autres à siéger sur les bancs de la commission des lois depuis maintenant en fait pas mal d'années. J'allais dire, monsieur Toubon, que nous y sommes entrés ensemble...

**M. Jacques Toubon.** Exact !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... en 1981...

**M. Jacques Toubon.** Absolument !

**M. Pierre Mazeaud.** Il y en a qui y sont depuis bien plus longtemps !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... et, depuis 1981, malgré l'absence de M. Mazeaud entre 1981 et 1986...

**M. Henri Cuy.** Absence regrettée !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... j'ai pu apprécier le travail important, consciencieux, en profondeur, qui s'effectuait dans cette commission.

Je le dirai d'autant plus que c'est en commission des lois que j'ai appris mon métier de député, car je pense que c'est l'une de celles où l'on peut faire le mieux le travail d'apprentissage de la discussion parlementaire.

**M. Pierre Mazeaud.** On va pleurer !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Je dirai d'ailleurs que, depuis lors et depuis que je suis président de cette commission - monsieur Mazeaud, vous ne me contredirez pas - je me suis attaché à ce que le débat dans cette commission...

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous contredis !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... continue avec la même dignité, la même sérénité et le même travail en profondeur.

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous contredis ! Pas ce soir !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Attendez monsieur Mazeaud !

J'ajouterai encore que, depuis que je suis président de cette commission, j'ai cherché avec beaucoup d'autres et, en particulier, sous l'impulsion du président de cette assemblée, à ce que les pouvoirs des commissions soient renforcés de façon qu'elles puissent effectuer mieux encore leur travail.

On ne pourra en aucun cas mettre en cause le président de la commission des lois quant à son attachement à la dignité des débats qui s'y déroulent et au travail que cette commission est capable d'accomplir.

**M. Pierre Mazeaud.** Nous le mettons en cause ce soir !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Sur ce projet de loi, j'aimerais maintenant rappeler quelques faits, puis vous donner ensuite quelques éléments de droit.

Les faits. Ainsi que l'a rappelé M. Jean-Pierre Michel dans son intervention contre la motion de renvoi en commission, nous avons, la semaine dernière, dans une ambiance de travail à laquelle vous avez les uns et les autres participé, entendu M. Evin...

**M. Francis Delattre.** On le sait !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... entendu M. Joxe. Chacun a posé les questions qu'il voulait. Les ministres ont apporté les réponses. Qu'elles aient satisfait ou non les membres de la commission est un autre problème.

**M. Pierre Mazeaud.** Ne remontez pas à 1515 ! Parlez-nous de ce qui s'est passé ce soir pour répondre aux rappels au règlement !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Attendez, monsieur Mazeaud. Permettez-moi de vous donner quelques éléments de fait sur le travail de cette commission.

**Mme Marie Jacq.** On vous a laissé parler tout à l'heure, monsieur Mazeaud !

**M. Robert Pandraud.** C'était très concret, ce que je vous ai demandé, monsieur Sapin

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Jeudi dernier, nous nous sommes réunis très naturellement pour étudier le rapport présenté par notre rapporteur M. Suchod et examiner les amendements qui avaient alors été déposés. La commission a donc très sereinement, et après avoir travaillé

assez longuement, adopté le rapport de M. Suchod, adopté huit amendements présentés à l'initiative du rapporteur, repoussé trente-deux ou trente et un amendements déposés par le groupe communiste et adopté un amendement qui avait été déposé par M. Longuet et auquel le rapporteur avait apporté son soutien.

Il n'y avait aucun amendement ni du R.P.R., ni de l'U.D.F., ni de l'U.D.C. C'était tout à fait leur droit.

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait ! Merci !

**M. Jacques Toubon.** Vous l'aviez fait !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** S'ils le jugeaient opportun, compte tenu de la manière ou de la tactique qu'ils voulaient utiliser pour l'organisation de ce débat, ils pouvaient très bien faire en sorte que ces amendements soient déposés plus tardivement, éventuellement pour créer des effets de surprise, ce qui est tout à fait dans leur droit et dans la capacité qu'ils ont à mener un débat politique dans cet hémicycle.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien ! On vous approuve !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Là où les choses ont changé...

**M. Pierre Mazeaud.** Ah ! Voilà !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... quant à l'ambiance,...

**M. Pierre Mazeaud.** L'ambiance ! L'ambiance ! Elle n'a rien à voir !

**M. Jean-Pierre Michel.** Atmosphère ! Atmosphère !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... quant à la manière dont les choses se sont déroulées dans notre commission, c'est à partir du moment, comme tous ceux qui ont participé aux débats ont pu le constater, où vous avez choisi délibérément pour ce projet de loi une tactique que d'aucuns qualifieront, à juste titre d'ailleurs, d'obstruction.

**M. Pierre Mazeaud.** Oh !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Ecoutez-moi, monsieur Mazeaud !

**M. Pierre Mazeaud.** On veut aller au fond du problème !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Vous avez déposé, des commissaires ont déposé 260 amendements relevant d'un examen dans le cadre de l'article 88.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Et alors !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** C'est un chiffre important. On a vu plus en commission des lois !

**M. Pierre Mazeaud.** On a fait mieux !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Je vous l'accorde volontiers : on a vu plus en commission des lois.

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Si vous voulez que nous prenions un exemple très récent, s'agissant de la proposition de loi de MM. Mermaz et Malandain, qui touchait aux rapports entre locataires et propriétaires, nous avons, dans le cadre de l'examen prévu par l'article 88 du règlement, étudié longuement un très grand nombre d'amendements dans un débat très serein et très courtois, pour une raison simple, c'est que chacun de ces amendements était défendu rapidement et succinctement par ses auteurs...

**M. Jean-Pierre Michel.** Tiberi est plus poli que Mazeaud !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... de façon que la commission puisse, dans un temps raisonnable, étudier un par un chacun de ces amendements. Ce n'est donc pas le nombre des amendements déposés qui posait problème.

Le problème (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française), c'est qu'entre dix heures et demie ce matin et seize heures cet après-midi, nous nous sommes réunis pendant deux heures et demie en commission des lois...

**M. Henri Cuq.** C'est très intéressant !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... et seuls deux amendements ont pu être discutés, et repoussés.

**M. Francis Delattre.** Des amendements de fond !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Compte tenu des 260 amendements qu'il fallait ensuite discuter, on voit bien où était le problème. Chacun, ici et à l'extérieur, verra bien où était le problème. Divisez 260 par deux et vous aurez à peu près le nombre d'heures dont nous avons encore besoin en commission.

**M. Pierre Mazeaud.** Eh bien ? On discute au fond !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Le problème était donc celui-là, monsieur le président.

**M. Pierre Mazeaud.** Vous ne voulez pas permettre au Parlement de s'exprimer !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Le problème était donc de savoir quelle attitude...

**M. Pierre Mazeaud et M. Francis Delattre.** Vous voulez escamoter le débat !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Laissez-moi expliquer les choses telles qu'elles sont, avec la tranquillité qui est la mienne !

Le problème, c'est donc que nous ne pouvions pas, entre le moment où nous avons commencé à discuter en commission et le moment où le Gouvernement avait décidé la discussion au sein de cet hémicycle, et compte tenu du rythme avec lequel vous présentiez ces amendements, étudier chacun d'eux.

Moi, je le regrette, parce que, parmi ces 260 amendements, il y en avait, par exemple, de M. Toubon - nous pouvions en parler, on les a adoptés - qui étaient intéressants.

**Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République.** Très bons !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Il y avait des amendements de M. Longuet, trois amendements. C'étaient ses trois seuls amendements.

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Le bon élève !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** C'étaient des amendements que, je pense, en commission, nous aurions repoussés...

**M. Pierre Mazeaud.** Ah ! Vous le pensez !

**M. Henri Cuq.** *A priori* !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... mais il aurait été intéressant d'entendre M. Longuet (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française) et de voir quel était le raisonnement.

Il y avait un certain nombre d'amendements de M. Hyest (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) qu'il aurait été intéressant d'entendre en commission.

**M. Francis Delattre.** Un bon élève !

**M. Jacques Toubon.** Il est bien, Hyest !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Oui mais, monsieur Mazeaud, tous ces amendements venaient après plusieurs dizaines de vos propres amendements dont chacun sait que, si nous les avions discutés en commission, dimanche prochain, nous y serions encore (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

**M. Pierre Mazeaud.** Et alors ? Le Parlement est en droit d'étudier les textes !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... sans même avoir atteint le moment où M. Hyest et M. Longuet auraient pu défendre les leurs.

**M. Jean-Pierre Michel.** Vous coupez l'herbe sous les pieds de Gaudin, monsieur Mazeaud ! C'est scandaleux !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Votre obstruction, elle s'est appliquée aussi aux amendements de M. Longuet et de M. Hyest !

Monsieur le président, il y avait donc deux solutions. La première, c'était de supporter et de faire ce qui s'était déjà fait...

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... en particulier dans un débat relativement récent où, un certain nombre d'amendements ayant été déposés en commission des affaires culturelles, en 1986, si ma mémoire est bonne...

**M. Gérard Longuet.** Eh oui !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... le président de la commission avait suspendu les travaux de sa commission, puis était arrivé dans l'hémicycle en disant : « Eh bien, voilà ! Je n'ai pas pu étudier tous les amendements. Il y en avait trop » !

L'article 88 de notre règlement n'avait manifestement pas été respecté, puisque les amendements n'avaient pas été étudiés un par un en commission. Le président avait considéré que, compte tenu de l'attitude de l'opposition en commission, il n'était pas capable de faire discuter un à un chacun des amendements. Et d'ailleurs, un débat s'en est suivi ici.

**M. Pierre Mazeaud.** Nuit et jour, monsieur Sapin.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Le Conseil constitutionnel a même été saisi de cette affaire.

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas vrai !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Et le Conseil constitutionnel a considéré, sur ce point comme sur un autre, précédemment...

**M. Pierre Mazeaud.** Non.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... que le non-respect éventuel d'un article de notre règlement n'emportait pas de conséquence sur la constitutionnalité du déroulement du débat en séance. Vous le savez très bien !

C'était la solution éventuelle, de facilité, allais-je dire : laisser filer, et puis venir ce soir à vingt et une heures trente en disant : « Eh bien voilà, on n'a pas pu... »

**M. Pierre Mazeaud.** Eh bien ?

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... on en a vu deux de plus, et puis, maintenant, il faut continuer. »

Monsieur Mazeaud, j'ai une double préoccupation et je suis sûr que vous la partagerez avec moi.

**M. Pierre Mazeaud.** Sûrement pas !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Ma première préoccupation, c'est de respecter les pouvoirs du Gouvernement.

**Mme Martine Daugreilh.** Et ceux de l'Assemblée nationale ?

**M. Pierre Mazeaud.** Et le pouvoir législatif ?

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Et vous savez que le Gouvernement - le bureau de l'Assemblée l'a répété plusieurs fois et le Conseil constitutionnel l'a confirmé - a la maîtrise de l'ordre du jour.

**M. Francis Delattre.** Ah, ça, on le sait !

**M. Pierre Mazeaud.** Oui.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Et l'utilisation d'aucune disposition de notre règlement ne peut aboutir à mettre en cause ce pouvoir constitutionnel du Gouvernement. Vous le savez très bien.

**M. Francis Delattre.** Ce n'est pas par hasard si le texte vient maintenant !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Et ma deuxième préoccupation, monsieur Mazeaud, c'est celle du respect, dans cet hémicycle, des droits de chacun des parlementaires. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Or, monsieur Mazeaud, si les amendements n'avaient pas été examinés, même très rapidement - je vous l'accorde - en commission, le Gouvernement aurait pu appliquer l'alinéa 2

de l'article 44, considérer que, n'ayant pas été soumis à la commission, ils ne pouvaient pas être discutés dans cet hémicycle.

**M. Pierre Mazeaud.** Allons ! Allons !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Monsieur Mazeaud, en en discutant, même rapidement en commission, j'ai protégé vos droits à discuter ici, pied à pied, chacun de vos amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas possible ! Et l'article 44-2 ? Et l'article 99, alinéa 5 ?

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Monsieur Mazeaud, monsieur Toubon, permettez-moi de terminer sur une note un peu plus personnelle. (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

**M. Pierre Mazeaud.** On va entendre quelque chose d'important !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Il y a sept ans que je suis dans cette commission des lois. D'autres y sont depuis plus longtemps.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est vrai !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Chacun peut témoigner...

**M. Pierre Mazeaud.** Non ! Pas moi !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Chacun peut témoigner que, quelle que soit l'attitude ensuite en séance, sur des textes de loi, quelle que soit éventuellement l'attitude dans d'autres commissions, chacun peut témoigner que jamais, jamais en commission des lois, une attitude d'obstruction n'a été utilisée par quelque minorité que ce soit...

**M. Jacques Toubon.** C'est la meilleure !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... de 1981 à 1986, de 1986 à 1988, jamais, et que tous les amendements ont toujours été discutés, en temps et heure...

**M. Pierre Mazeaud.** On va avoir un beau débat, ce soir !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... de façon à respecter à la fois les droits du Parlement et les pouvoirs du Gouvernement, qui dispose de l'ordre du jour.

Monsieur Mazeaud, je vais vous dire une chose. Je crois que ce qui fait une des qualités de cette commission, à laquelle nous sommes tous attachés...

**M. Pierre Mazeaud.** Pas de pleurnicherie !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... c'est que, justement, les uns et les autres, jusqu'à présent, nous avons voulu respecter le tempérament de cette commission...

**M. Pierre Mazeaud.** Il va nous faire pleurer !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** ... la sérénité de cette commission, de façon que le travail s'y déroule en dehors d'éventuels bouillonnements extérieurs à la commission.

Jamais, je le répète, une attitude d'obstruction n'a été utilisée jusqu'à présent, et je trouve singulier que ce soit deux anciens présidents de la commission des lois qui soient aujourd'hui les porteurs d'une remise en cause de cette tradition qui fait la grandeur de la commission des lois.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est un fait personnel !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Monsieur Mazeaud, monsieur Toubon, je peux vous dire une chose : ce n'est pas sous ma présidence que la dignité de la commission des lois sera remise en cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Pandraud.** En tout cas, vous ne m'avez pas répondu ! Merci, monsieur Sapin !

**M. le président.** Monsieur le ministre, vous m'avez demandé la parole. Souhaitez-vous la prendre maintenant ou après les autres demandes de rappel dont je suis saisi ?

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Maintenant.

**M. le président.** Vous avez donc la parole.

**M. Pierre Mazeaud.** Il va nous expliquer ce qui s'est passé en commission des lois !

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, tout à l'heure, je n'ai pas répondu à certains orateurs qui s'étaient exprimés.

**M. Pierre Mazeaud.** La discussion générale est terminée !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Le Gouvernement s'exprime quand il veut !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est incroyable ! Cela ne s'est jamais vu ! La discussion générale est terminée, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, je suis sûr que, lorsque vous le jugerez utile, vous donnerez lecture à M. Mazeaud de quelques articles du règlement qu'il a oubliés.

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, le Gouvernement s'exprime quand il veut, vous le savez.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne voudrais pas que l'Assemblée pense que les questions importantes qui ont été soulevées par Mme Catala et par M. Pandraud peuvent rester sans réponse, sur deux points. Je vais les exposer brièvement. Cela permettra, j'en suis sûr, à chacun ou, du moins, à tous ceux qui en ont besoin, de retrouver leur calme.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**Mme Martine Daugreilh.** Nous ne l'avons pas perdu !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pas vous, madame, c'est vrai.

Mme Catala a cité une décision de la Commission des communautés du 8 juin 1988 - je l'ai retrouvée pendant que la commission des lois travaillait - parue au *Journal officiel* des communautés européennes, selon laquelle le Gouvernement aurait dû consulter la commission et les autres Etats membres avant de vous saisir, mesdames et messieurs les députés, du projet de loi qui vous est soumis.

J'ai été un peu stupéfait en lisant ce document, que nous avons donc retrouvé pendant l'intervalle du dîner - pour tous ceux qui n'appartiennent pas à la commission des lois - et je dois dire que ce texte n'a rien à voir avec celui qui vous est soumis.

Mme Catala le sait fort bien puisqu'elle appartenait à un gouvernement ayant élaboré un projet de loi qui a été soumis à l'Assemblée, adopté en novembre 1986, et qui, lui-même, aurait pu paraître justiciable d'une même procédure en vertu du parallélisme des formes, ce qui n'a pas été le cas.

Je voulais donc vous rassurer entièrement.

Ainsi que je vous le disais hier soir, le Gouvernement a des contacts réguliers avec ses partenaires, grâce à un groupe de travail des ministres de l'intérieur des pays de la Communauté ou, d'une façon plus générale, des ministres chargés des problèmes d'immigration ou de contrôle. Les ministres se réunissent deux fois par an au moins mais les hauts fonctionnaires se réunissent régulièrement. Les efforts de coordination des législations et des réglementations sont constants, et aucune formalité obligatoire n'a été omise dans ce domaine.

J'enverrai à Mme Catala le détail de mes observations mais je voulais vous rassurer sur ce point.

Deuxièmement, dans son intervention, M. Pandraud m'a interrogé sur le problème de la déclaration obligatoire pour les étrangers citoyens de pays extérieurs à la Communauté, pour les étrangers citoyens de pays tiers.

Je peux vous confirmer que, dans les discussions en cours, dans le cadre de l'accord de Schengen, préfigurant d'une certaine façon, éventuellement, des dispositions qui pourraient être étendues dans le cadre communautaire, et qui ont donc été intéressés, bien qu'elles ne soient à l'heure actuelle ni définitives, ni même conclues, et encore moins étendues à la Communauté, nos partenaires, c'est-à-dire les pays du Benelux et la République fédérale d'Allemagne, ont accepté le principe d'une déclaration, à la frontière ou à proximité - on retrouve le problème des patrouilles - et donnant lieu à un contrôle instantané de l'étranger au regard du fichier des personnes recherchées.

Vous voyez bien qu'on se trouve dans le cadre de l'accord de Schengen, négocié et ensuite approuvé il y a quelques années, à savoir que, dans un grand nombre de ces domaines, c'est la transmission et la coordination entre les services des différents pays qui pourront améliorer les conditions de sécurité.

En effet, ces consultations immédiates, surtout si elles doivent se faire non pas à un poste frontière, mais à proximité, supposent une généralisation et une coordination des systèmes de terminaux embarqués. Si - toujours dans l'hypothèse d'une conclusion à terme, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, des discussions en cours dans le cadre de l'accord de Schengen - l'étranger apparaît sur le fichier des personnes recherchées, il pourra être interpellé pour être reconduit à la frontière.

Le refus de se soumettre à cette procédure de déclaration mettra l'étranger venant d'un pays tiers en situation irrégulière et, par conséquent, une mesure d'éloignement, de reconduite à la frontière, pourra être prononcée à son encontre.

Enfin, comme c'est le cas déjà depuis des années, depuis l'époque où l'on avait instauré les fameux « cartons verts » sur le pont qui traverse le Rhin à Strasbourg, de contrôles par sondage seront systématiquement effectués à l'égard des personnes qui revendiquent la qualité de ressortissant communautaire.

J'apporte cette précision, parce que je comprends que certains puissent se demander si, dans l'avenir, il n'y aura plus aucun contrôle, s'il n'y aura plus aucune frontière. Oui, il y aura des frontières qui délimiteront d'abord le territoire national, c'est-à-dire, pour la France, le territoire sur lequel s'applique un droit - par exemple le droit pénal, le droit public. A l'intérieur de ce territoire des officiers de police judiciaire ou des fonctionnaires d'autorité ont compétence jusqu'à la frontière, mais pas au-delà, et des circonscriptions administratives ou judiciaires, par exemple un ressort de cour d'appel, ont été découpées. Donc, il existera toujours une frontière.

Cette frontière sera-t-elle une passoire, comme un député l'affirmait ? Non, ce ce ne sera pas une passoire. Aujourd'hui, est-elle une muraille ? Non, elle n'est pas une muraille. Ayant refermé les portes, aurons-nous supprimé les murailles ? Non, puisque aujourd'hui, la frontière n'est pas une muraille.

**M. Jean-Louis Debré.** Elle n'est pas contrôlée !

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans beaucoup d'endroits, elle est contrôlée de façon aléatoire, épisodique, par sondages.

La frontière, donc, ne sera pas une passoire et elle ne cessera pas d'être la muraille qu'elle n'est pas aujourd'hui. Elle sera soumise à des formes de contrôle qui sont depuis longtemps pratiquées, par exemple par les services de la douane française ou des douanes étrangères.

Je souhaitais vous apporter ces précisions pour que vous compreniez bien que...

**M. Pierre Mazeaud.** M. Lamassoure souhaite vous interrompre, monsieur le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** ... nous sommes dans un processus très long, et peut-être lui-même aléatoire...

**M. le président.** Monsieur le ministre...

**M. le ministre de l'intérieur.** ... qui consiste à transformer progressivement une pratique, le contrôle systématique de toute personne qui passe, qui était devenue assez hypothétique aux frontières terrestres, en un contrôle qui apporte des garanties de sécurité et permet de vérifier l'identité des étrangers appartenant à des pays tiers.

Sur ce point, des négociations internationales sont en cours depuis longtemps et elles risquent de se poursuivre assez longtemps encore parce que l'on se heurte à des difficultés dont je vais citer un exemple : la mise en place d'un système d'information informatisé commun aux pays, deux par deux pour commencer - la France et la Belgique ; la France et l'Allemagne - suppose aussi une harmonisation de la réglementation et soulève donc immédiatement le problème des réglementations ou des législations différentes en matière de protection du secret de l'informatique. Il existe en France une commission Informatique et Libertés. Certains pays de l'Europe communautaire connaissent des dispositions du même genre, mais pas identiques, d'autres ne possèdent

aucune disposition comparable. C'est donc un travail très long, très compliqué, mais très intéressant, du moins si l'on veut bien s'y intéresser !

Encore une fois, je peux vous rassurer : le fait que les passages aux frontières soient facilités pour les ressortissants de la Communauté ne signifie pas la disparition de la frontière ni la suppression de tout contrôle. Pour ce qui concerne les étrangers appartenant à des pays tiers, le Gouvernement prend naturellement des mesures, celui d'aujourd'hui comme - M. Pandraud le sait très bien - celui d'hier ou, je le sais d'expérience, celui d'avant-hier, et évidemment comme ceux de demain, en France comme en Allemagne fédérale ou en Grande-Bretagne, qui découvre ce qu'il en sera d'avoir une frontière terrestre avec le reste de la Communauté lorsque le tunnel sous la Manche sera terminé. Ce sont des choses qui s'élaborent lentement, mais qui n'ont que peu de rapport avec l'objet de la loi que nous examinons aujourd'hui et qui porte les conditions de séjour...

**M. Robert Pandraud.** D'entrée !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... et, éventuellement, d'expulsion des étrangers.

**M. le président.** Monsieur le ministre...

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, je me garderai bien de porter le moindre jugement sur votre façon de présider...

**M. Francis Delattre.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** ... ce que font avec impertinence certains de vos collègues. Je vous remercie de m'avoir donné la parole quand je l'ai demandée - à la troisième sollicitation tout de même - et de ne m'avoir interrompu que trois fois. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** Monsieur le ministre, je vous ai donné la parole après les rappels au règlement, qui passent avant toute demande. Mais dès que vous avez demandé la parole, je vous l'ai accordée. A l'instant, je souhaitais simplement vous demander si vous acceptiez que M. Lamassoure vous interrompe. Il ne peut évidemment plus le faire puisque vous n'avez plus la parole ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**Mme Marie Jacq.** Qu'est-ce que c'est que ce président !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, le débat se poursuit.

Je suis très étonné des propos de M. le président de la commission des lois...

**M. Jean Tardito.** Est-ce qu'un jour ou l'autre on va parler de cette loi ?

**M. Pierre Mazeaud.** ... étonné notamment qu'il ait tenu à opposer sa présidence à celle de ses prédécesseurs...

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Je me suis placé dans leur continuité, au contraire !

**M. Guy Bêche.** Ce sont eux qui ont ouvert les frontières quand ils ont ouvert les postes de douane dans les années 70 !

**M. Pierre Mazeaud.** ... et se soit déclaré surpris de voir qu'ils pouvaient s'opposer à la procédure qu'il a décidée ce soir.

**M. Jean Tardito.** Mais qui est-ce qui fait de la procédure !

**M. Pierre Mazeaud.** Je laisse de côté ce problème personnel pour dire, au-delà de M. le président de la commission des lois, à l'ensemble de nos collègues, qu'en invoquant ce qu'il a nommé une obstruction de notre part, il n'a en réalité pas voulu du débat. Il a utilisé une procédure tout à fait particulière, qui n'émane d'ailleurs que de lui : le vote bloqué au sein de la commission alors que, je l'ai indiqué tout à l'heure, le vote bloqué n'existe qu'à la demande du Gouvernement et dans l'hémicycle.

**M. Jean Tardito.** Vous l'avez déjà dit il y a une demi-heure ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. Hubert Falco.** Vous ne comprenez pas, il faut bien répéter.

**M. Pierre Mazeaud.** Je suis obligé, mon cher collègue, de revenir sur cette question !

**M. Gilbert Bonnemaïson.** Vous rabâchez !

**Mme Marie Jacq.** On comprend que voulez tout saboter !

**M. Pierre Mazeaud.** M. le président de la commission des lois a expliqué que le débat durait longtemps à la commission et il est allé jusqu'à dire que ce matin nous n'avions étudié que deux amendements. C'est vrai, mais nous les avons étudié au fond.

**M. Guy Bêche.** Si l'on commençait à discuter des articles, on pourrait s'expliquer au fond au lieu de parler pour rien !

**M. Pierre Mazeaud.** Nous y avons passé un temps qu'il appartient aux parlementaires de consacrer à des textes difficiles et de première importance, puisque tel est le sentiment de l'ensemble des membres de la commission des lois.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** C'est nouveau, cela !

**M. Guy Bêche.** Qu'on engage le débat, monsieur le président !

**M. Pierre Mazeaud.** Bien sûr, M. le président de la commission des lois a eu quelques inquiétudes, fondées sur un calcul qu'il nous a rappelé tout à l'heure : s'il faut quatre heures pour examiner deux amendements, combien d'heures faudra-t-il pour en examiner 257 ?

**M. Guy Bêche.** Il n'y a qu'à faire la multiplication !

**M. Pierre Mazeaud.** Et de rappeler - merci, je le sais - que le Gouvernement est maître de l'ordre du jour.

Mais jamais le Gouvernement, monsieur le président de la commissions des lois, n'a voulu de quelque façon que ce soit escamoter le débat. C'est vous-même qui l'avez voulu, et le Gouvernement, il va le prouver tout à l'heure, acceptera la discussion sur les amendements que vous avez refusée en commission.

**M. Jean Tardito.** Commençons tout de suite, alors !

**M. Pierre Mazeaud.** Ne vous substituez pas - je vous l'ai dit cet après-midi - au Gouvernement. Vous n'en êtes pas encore membre.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Pas encore !

**M. Guy Bêche.** Vous non plus !

**M. Pierre Mazeaud.** Je l'ai été. Peut-être un jour le redeviendrai-je.

**M. Guy Bêche.** Ça m'étonnerait !

**M. Hubert Falco.** Vous, vous n'êtes pas près de l'être !

**M. Pierre Mazeaud.** Quoi qu'il en soit, je rappelle que le Gouvernement, qui est effectivement maître de l'ordre du jour, a prévu, en accord avec la conférence des présidents, de débattre de ce problème d'importance jusqu'à jeudi soir. Vous, vous avez escamoté le débat et, si quelqu'un a pu me dire tout à l'heure que je manquais de dignité, permettez-moi de déclarer que celui qui en manque en réalité, c'est celui qui assure actuellement la présidence de la commission des lois ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Jean Tardito.** Bref, que le débat commence !

**M. Pierre Mazeaud.** Vous avez dit, monsieur le président de la commission, que vous entendiez que l'on respecte le droit des parlementaires.

**M. Guy Bêche.** Combien de rappels au règlement ? Deux heures encore ?

**M. Pierre Mazeaud.** Il y a une Constitution. Il y a un règlement. Ce règlement, vous l'avez reconnu, nous permet l'exercice de certains droits, et notamment du droit d'amendement. Or, vous avez fait échec à cette possibilité...

**M. Guy Bêche.** Le président ne préside pas !

**M. Pierre Mazeaud.** ... pour chacun d'entre nous de s'exprimer au travers d'amendements.

Cela, permettez-moi de le dire de la façon la plus nette, est tout simplement inadmissible, comme est inadmissible votre attitude que nous devons considérer comme voulant arrêter



un débat. Ce sera naturellement l'objet d'un des considérants que nous soumettrons au Conseil constitutionnel, dont vous vous honoriez tout à l'heure qu'il ne vous eût jamais sanctionné. Si vous ne l'avez jamais été - ce qui est d'ailleurs totalement inexact - vous le serez certainement, car vous n'avez pas le droit de violer la Constitution. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. Gilbert Bonnemaison.** Très mauvais ! Nous avons connu mieux !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** J'interviens à nouveau, monsieur le président, en me fondant sur l'article 88 de notre règlement.

Dans sa réponse, M. le président de la commission des lois a fait appel, d'une part, à la « tradition » de la commission, aux relations entre ses membres, à ses habitudes de travail, et, d'autre part, à la « dignité » de ses travaux. Sur ces deux points, ce qu'il a dit n'est pas exact.

S'agissant de la tradition, monsieur le président de la commission, c'est justement parce que ce vous avez fait à dix-neuf heures trente est totalement contraire à la tradition et à l'esprit de la commission des lois que nous sommes en train de le dénoncer. Lorsque nous vous avons entendu proposer un vote d'ensemble sur les amendements, nous avons été stupéfaits, car cela allait à l'encontre de toutes les traditions. J'ajoute, puisque vous vous êtes exprimé sur un plan personnel, que cela allait à l'encontre de tout votre comportement depuis sept ans que je siége avec vous au sein de cette commission et depuis un peu moins d'un an que vous la présidez. Vous ne pouvez donc pas invoquer la tradition ni l'esprit de la commission, puisque vous les avez délibérément violés par l'acte arbitraire que vous avez accompli.

J'ajoute que nous avons tous en mémoire l'exemple d'un débat très long organisé sur des amendements par le président de la commission de l'époque, votre collègue Raymond Forni. Sur les lois de décentralisation présentées par Gaston Defferre - votre prédécesseur, monsieur le ministre de l'intérieur - le débat a été organisé de telle sorte que tous les amendements puissent être examinés avec autant de temps qu'il le fallait, et dans l'ordre. Il avait été décidé que chacun ne disposerait que de quelques minutes - cinq, je crois - pour parler sur ses amendements. C'est ce que nous avons fait avec M. Séguin, M. Millon et tous ceux qui étaient présents.

C'est cette tradition, monsieur le président de la commission, que vous pourriez invoquer et que vous auriez dû respecter au lieu de faire un coup de force qui lui est totalement contraire, comme il est contraire, je dois le dire, à notre pratique habituelle.

Quant à nos débats, je note que ce matin, après une suspension de séance provoquée, notamment, par l'absence des députés socialistes, nous avons commencé d'examiner les amendements, présentés par M. Mazeaud et le groupe du R.P.R., qui tendent à introduire dans le texte des dispositions visant à réformer le droit de la nationalité en ce qu'il est profondément lié à la situation des étrangers et des immigrés dans notre pays.

Nous avons alors assisté à une longue prise de parole de M. Mazeaud, qui a exposé l'ensemble du système, puis à des interventions des membres de la majorité de la commission, dont M. Suchod, rapporteur, M. Michel, ancien président de la commission, M. Philippe Marchand, qui a rapporté de nombreux textes et dont chacun connaît la compétence et la courtoisie. Tous les trois ont dit la vérité lorsqu'ils ont indiqué que le sujet était sérieux. M. Suchod a même ajouté qu'il ne proposait pas de le traiter au fond parce qu'il ne faisait pas l'objet du texte, mais que cela ne signifiait pas pour autant que les questions évoquées ne se posaient pas. M. Michel et M. Marchand ont dit la même chose. Etait-ce là un débat indigne de notre commission ? Au contraire !

Et lorsque, à quinze heures, nous avons entamé l'examen des amendements n° 43 et n° 44, avons-nous eu un débat indigne ? Lorsque j'ai pris la parole pour soutenir l'idée que traduisait l'amendement de M. Mazeaud et selon laquelle les jeunes ne doivent plus être obligés de demander l'autorisation de leurs parents pour solliciter la nationalité française, afin que ne pèse pas la pression de la famille et qu'ils puissent s'intégrer culturellement, était-ce là encore un débat dérisoire ? Etait-ce un débat indigne de notre commission ? Non,

monsieur le président de la commission, et vous ne pouvez en aucune façon évoquer ces amendements à l'appui de vos propos.

Il n'y a eu aucun débat dérisoire, aucune proposition sans fondement. Simplement, le Gouvernement et la majorité mettent la charrue devant les bœufs. Chacun sait très bien que, dans cette affaire, le sommet de l'édifice dans lequel tout tient est une politique d'insertion des étrangers dans notre pays, politique qui va beaucoup plus loin que le texte de loi dont nous sommes saisis et nécessite un véritable engagement du Gouvernement, du Parlement, de toutes les collectivités locales et du pays tout entier. Or cela, depuis neuf mois, nous ne l'avons pas encore vu, malgré le discours qu'a prononcé M. Rocard à l'occasion de son investiture *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Guy Bêche.** Qu'est-ce que c'est que ce rappel au règlement ?

**M. Jacques Toubon.** Ensuite, doit venir une réforme qui prévoit la situation...

**M. Jean-Yves le Désaut.** Sur quel article du règlement, ce rappel au règlement ?

**M. Jacques Toubon.** ... au regard de la nationalité française, de tous ceux qui vivent dans notre pays.

**M. René Drouin.** Présidez donc, monsieur le président !

**M. Jacques Toubon.** Le dernier volet, c'est une loi comme celle que vous présentez, monsieur le ministre, c'est-à-dire une loi de police, une loi d'organisation de nos pouvoirs de souveraineté dans notre pays. Voilà ce que doit être le véritable dispositif, et c'est ce que nous avons voulu proposer.

**M. le président.** Monsieur Toubon, veuillez conclure !

**M. Jacques Toubon.** Je conclus, monsieur le président.

Permettez-moi de vous dire, monsieur le président de la commission des lois, que ni par respect de la tradition, à laquelle vous avez contrevenu de manière flagrante, ni pour la dignité de notre débat, qui était parfaite et qui, je le crois, faisait véritablement honneur à la tradition des travaux de la commission, vous n'aviez le droit de prendre la décision arbitraire que vous avez prise. Comme de plus, elle est anticonstitutionnelle et contraire à notre règlement - nous nous en sommes expliqués - elle est d'autant plus grave pour vous !

Cela me conduit à répéter ce que j'ai dit tout à l'heure : le syndrome de Caligula est en train de gagner de haut en bas tout le pouvoir socialiste. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Pierre Mazeaud.** Honte sur vous, Sapin !

**M. le président.** La parole est à M. Alain Lamassoure, pour un rappel au règlement.

**M. Alain Lamassoure.** Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 56 qui dispose en son premier alinéa que « les ministres obtiennent la parole quand ils la demandent » et en son troisième alinéa que « le président peut autoriser un orateur à répondre au Gouvernement ». M. le ministre ne m'ayant pas permis de l'interrompre, je souhaite, si vous m'y autorisez, monsieur le président, faire préciser un point de droit.

Monsieur le ministre, vous avez réfuté un argument énoncé par Mme Catala qui faisait valoir que le Gouvernement français est tenu de se soumettre à une concertation avec ses partenaires lorsqu'il veut modifier les règles de droits applicables aux ressortissants de pays tiers à la Communauté européenne.

Vous avez fait citation de certains textes. Pendant que vous parliez, j'en consultais moi-même. J'ai sous les yeux une décision de la Commission du 8 juin 1988, publiée au *Journal officiel des Communautés européennes* du 14 juillet - la belle date - de la même année, qui fait référence, dans ses considérants, à un arrêt de la Cour de justice des Communautés européennes, rendu le 9 juillet 1987. La Cour a jugé que la collaboration entre les Etats membres dans le domaine social, prévue à l'article 118 du traité, s'étendait aux politiques migratoires vis-à-vis des pays tiers et que, dans le cadre de

l'organisation des consultations prévues par cet article, la Commission était habilitée à édicter des règles à caractère contraignant.

Cette règle de la Commission, en date du 8 juin, à caractère contraignant, prévoit, dans son article 1<sup>er</sup>, que « les Etats membres informent en temps utile, et au plus tard au moment où ils sont rendus publics, la Commission et les autres Etats membres (...) des projets de mesures qu'ils envisagent de prendre à l'égard des travailleurs ressortissant des pays tiers et des membres de leurs familles, dans les domaines de l'entrée, du séjour, de l'emploi, y compris l'entrée, le séjour et l'emploi illégaux, ainsi qu'en ce qui concerne la réalisation de l'égalité de traitement... », etc.

L'article 3 prévoit que la concertation en question a pour objectif de faciliter l'information mutuelle et l'identification des problèmes d'intérêt commun, et de faciliter ainsi l'adoption d'une politique commune par les Etats membres, notamment à l'égard des actes internationaux relatifs aux migrations.

L'article 4 organise les modalités de cette concertation, qui est sous la responsabilité de la commission, laquelle doit assurer la présidence des réunions ainsi que son secrétariat.

Enfin, le troisième alinéa de cet article 4 prévoit que « les Etats membres prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la procédure de concertation, et notamment pour sauvegarder... », etc.

Monsieur le ministre, est-ce que le Gouvernement a procédé à cette concertation ? Vous avez répété à plusieurs reprises - et cela nous paraît excellent - que l'un de vos objectifs est d'harmoniser la loi française avec les lois de ses partenaires. Avez-vous procédé à cette concertation ? Sinon, pourquoi ? Si oui, pourquoi le Parlement a-t-il été tenu complètement à l'écart et non informé des résultats de cette concertation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Michel, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Pierre Michel.** Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur l'article 50 du règlement, qui organise nos débats.

Je vous demande solennellement, monsieur le président, de bien vouloir maintenant faire appliquer l'article 34 de la Constitution, qui dit que la loi est votée par le Parlement.

Certes - et je suis bien placé pour le savoir - la procédure est destinée à protéger les libertés, et notamment celles des minorités, mes chers collègues.

**M. Bruno Bourg-Broc.** Et des citoyens !

**M. Jean-Pierre Michel.** Mais, lorsque la procédure est poussée jusqu'à l'absurde, jusqu'à l'extrême (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), elle aboutit au contraire, elle entrave les libertés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Et je ne voudrais pas qu'une toute petite minorité de parlementaires, ce que j'appellerai le noyau dur du R.P.R. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*),...

**Mme Martine Daugreilh.** Assez !

**M. Jean-Pierre Michel.** ... empêche ceux qui veulent vraiment discuter au fond ce texte de le faire et d'examiner en séance publique les articles, les uns après les autres, et les amendements qui ont été proposés.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur Michel, l'opposition est unie !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Alors, pourquoi avez-vous besoin de crier, monsieur Mazeaud ?

**M. Jean-Pierre Michel.** M. le président de la commission des lois, qui est libre d'organiser les travaux de sa commission comme il l'entend, a bien fait (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), cet après-midi, de nous permettre d'aborder en séance publique l'examen des articles et des amendements. Et le groupe socialiste le soutient dans ce qui a été sa démarche, qui n'est absolument pas inconstitutionnelle (*Mêmes mouvements*), car vous-même, monsieur le

président, vous avez eu l'honnêteté de faire remarquer que, sur les articles invoqués par mes collègues, il y avait au moins l'ombre d'une discussion possible.

Cela dit, mes chers collègues, depuis bientôt une heure, que faisons-nous ici, dans cet hémicycle ? Nous nous livrons à une bataille de procédure absolument scandaleuse - je n'hésite pas à le dire ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud et M. Jacques Toubon.** Ce n'est pas de la procédure !

**M. Jean-Pierre Michel.** Sommes-nous, mes chers collègues, élus pour cela ? (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Nos électeurs nous ont-ils envoyés dans l'hémicycle pour cela (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste), pour nous livrer à des jeux de cirque qui sont absolument attentatoires à l'honneur du Parlement ? (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Arrêtez !

**M. Jean-Pierre Michel.** Et ceux qui sont ici, dans les tribunes, sont-ils venus pour assister à ce spectacle (*Nouvelles protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), ...

**M. Pierre Mazeaud et M. Gérard Longuet.** Arrêtez !

**M. Jean-Pierre Michel.** ... le spectacle de députés qui ne veulent pas que l'on aborde un texte au fond (*Mêmes mouvements*), parce que ce texte les gêne (*Mêmes mouvements*)...

**De nombreux députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Arrêtez !

**M. Jean-Pierre Michel.** ... parce que, entre eux, dans l'opposition, ils ne sont pas d'accord sur ce que propose le Gouvernement ? (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Bruit.*)

Voilà, mes chers collègues, ce que vous nous proposez de faire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous dépassez la mesure. Vous vous laissez aller à des outrances dont je ne vous croyais pas capable, monsieur Mazeaud.

**M. Philippe Sanmerco.** Ils n'ont rien appris, et tout oublié !

**M. Jean-Pierre Michel.** Vous accusez le président de la commission des lois de manquer de dignité. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

C'est pourquoi, monsieur le président, afin d'envisager l'attitude à avoir dans la suite de ce débat, je vous demande, au nom du groupe socialiste, une suspension de séance d'un quart d'heure.

**M. le président.** La suspension est de droit.

Je vous l'accorde, monsieur Jean-Pierre Michel, pour une durée d'un quart d'heure.

Auparavant, mes chers collègues, je voudrais vous faire observer que l'ambiance n'est pas la même qu'avant le dîner. Je souhaiterais que chacun laisse les agressions au vestiaire, afin que nous puissions enfin aborder l'examen du projet de loi. (« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Enfin une bonne parole !

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures trente-cinq, est reprise à vingt-trois heures.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Jacques Toubon, pour un rappel au règlement.

**M. Jacques Toubon.** Je me fonde sur l'article 88 du règlement.

Suite à l'intervention de M. Michel, je tiens à dire à l'Assemblée que nous ne discutons pas depuis plus d'une heure de simples questions de procédure, que le président de la commission des lois semble d'ailleurs traiter avec une distance et une légèreté un peu excessives pour le parlementaire qu'il est aujourd'hui et pour le magistrat qu'il fut et reste. Il s'agit en fait, mes chers collègues, de savoir si nous appliquons l'état de droit (« Oh ! » sur les bancs du groupe socialiste) ou si l'un d'entre nous, en l'occurrence investi de la charge de président d'une commission permanente...

**M. Guy-Michel Chauveau.** Ça suffit !

**M. Jacques Toubon.** ... a la possibilité de le mettre en échec.

Le Conseil constitutionnel a rendu des décisions relatives à l'exercice du droit d'amendement. Celle de 1975 précise : « Il ne doit pas être porté atteinte à l'exercice réel du droit d'amendement. »

**M. Michel Pezet.** Réel !

**M. Jacques Toubon.** Dans une autre, de 1984, à propos de la loi sur la presse, le Conseil a estimé en substance que la simple réunion de la commission suffisait pour que l'on puisse dire qu'un amendement avait été examiné, au sens de la Constitution et du règlement.

La jurisprudence la plus récente du Conseil constitutionnel laisse aux assemblées parlementaires une large initiative pour organiser leur travail. Le problème qui nous occupe n'est pas celui de la limite du droit d'amendement. Il est de savoir si le président de la commission des lois peut, contrairement à toute la tradition, nonobstant l'absence de toute règle, appliquer pour le travail de la commission, et en l'occurrence pour l'examen des amendements, la disposition que la Constitution permet au Gouvernement de mettre en œuvre en séance publique, c'est-à-dire le vote bloqué sur un ensemble d'amendements.

Nous ferons valoir devant le Conseil constitutionnel qu'il n'est pas possible de faire jouer cette règle en commission à l'initiative d'un parlementaire, l'article 44, alinéa 3, de la Constitution précisant bien que seul le Gouvernement peut en demander l'application en séance publique.

Voilà ce qui est en cause ce soir, et rien d'autre.

**M. Jean-Yves Le Déaut.** Ça fait dix fois que vous le dites !

**M. Jacques Toubon.** J'ai tenté de faire cette remarque en commission, mais le président nous a empêchés de parler ; je le fais donc dans l'hémicycle. Au demeurant, je ne vois pas comment on peut justifier sur un tel texte, sur un tel sujet, sur de tels amendements, l'attitude qui a été celle du président de la commission des lois.

Le problème étant bien circonscrit, il sera plus facile au juge constitutionnel de trancher. Pour l'heure, j'ai voulu souligner toute la dimension du geste malheureux accompli par M. Michel. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Millet, pour un rappel au règlement.

**M. Gilbert Millet.** Monsieur le président, cette mascarade devient proprement intolérable et indignes de notre assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

Nous sommes en face d'une opération politicienne qui laisse étrangement à l'écart le sort des étrangers résidant en France, lequel est pourtant l'objet de notre débat. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ne s'agit-il pas, à quelques jours des élections européennes, de tenter de ratisser à droite et à l'extrême droite ?

**Mme Marie Jacq.** Tout a fait !

**M. Gilbert Millet.** C'est vrai qu'il faut vous différencier, messieurs, car votre projet concernant l'Europe est très semblable à celui de tous ceux qui siègent sur ces bancs, à l'exception, bien entendu, des députés communistes : (« Ah ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Monsieur le président, je serais en tout cas très heureux que vous fussiez en sorte que nous puissions enfin commencer le débat sérieux et important pour lequel nous sommes réunis ce soir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Longuet.

**M. Gérard Longuet.** Monsieur le président, eu égard aux propos qui viennent d'être tenus, je demande au nom du groupe Union pour la démocratie française, une courte suspension de séance de trente minutes environ, afin de réunir mon groupe.

**M. le président.** Monsieur Longuet, c'est très exagéré ; un quart d'heure me paraît largement suffisant.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-trois heures cinq, est reprise à vingt-trois heures vingt.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

#### Avant l'article 1<sup>er</sup>

**M. le président.** MM. Jacques Brunhes, Asensi, Millet, Moutoussamy et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 10, deuxième rectification, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« La République française a, dès sa proclamation, affirmé ses principes d'hospitalité et de tolérance. En conséquence, elle interdit et condamne, sur tous les territoires où elle a autorité, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

« Les agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique, des groupements ou des personnes privées, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la diffamation et l'injure au motif de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion sont interdits.

« Conformément à la convention internationale du 21 décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sont interdites toute distinction, exclusion, restriction, ou préférence fondées sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale, ethnique qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social ou culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique. »

La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Monsieur le président, monsieur le ministre, nous légiférons tandis qu'un climat de racisme et de xénophobie se propage dans ce pays et sert, en quelque sorte, de contexte à notre loi, avec, hélas ! ses violences et ses drames, puisqu'il ne se passe pas de semaine ou presque sans que nous n'apprenions une mort violente due à la chasse à l'homme, à la chasse à l'immigré.

Il nous semble que la condamnation du racisme et la lutte qui doit être menée contre ce fléau sont inséparables de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers en France. Or notre assemblée n'a pas eu depuis longtemps de débat et de vote sur des dispositions relatives au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie, et il ne suffit pas, à notre avis, de les condamner comme si cela allait de soi : les crimes et délits racistes sont une réalité dans notre pays, ils appellent de la part de la représentation nationale un engagement solennel.

C'est pourquoi nous proposons plusieurs amendements de principe, dans l'esprit de la convention internationale du 21 décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Nous proposons également dans d'autres amendements l'organisation d'une journée d'information et un effort supplémentaire dans les programmes scolaires.

Le projet sur la révision du code pénal nous permettra dans quelques mois d'évoquer certains aspects répressifs.

Mais ce qu'il faut dès aujourd'hui, ce sont des dispositions législatives exprimant à la fois l'esprit de tolérance à l'égard des étrangers et le refus sans concession de tout ce qui relève directement ou indirectement d'une attitude raciste.

Le premier amendement que nous proposons consiste à insérer avant l'article 1<sup>er</sup>; l'article suivant :

« La République française a, dès sa proclamation, affirmé ses principes d'hospitalité et de tolérance. En conséquence, elle interdit et condamne, sur tous les territoires où elle a autorité, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. »

**M. Pierre Mazeaud.** On sait lire !

**M. Gilbert Millet.** « Les agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique ... »

**M. Pierre Mazeaud.** Ne retardez pas le débat !

**M. Gilbert Millet.** Ce sont des propos suffisamment sérieux pour que vous les écoutiez...

**M. Pierre Mazeaud.** Mais on a l'amendement sous les yeux !

**M. Gilbert Millet.** ... même si, quelque part, ils vous dérangent, monsieur Mazeaud. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Pas du tout !

**M. Gilbert Millet.** Je poursuis :

« Les agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique, des groupements ou des personnes privées, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la diffamation et l'injure au motif de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion sont interdits. »

« Conformément à la convention internationale du 21 décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, sont interdites toute distinction, exclusion, restriction, ou préférence fondées sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale, ethnique qui a pour but ou pour effet de détruire ou de compromettre la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, dans des conditions d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social ou culturel, ou dans tout autre domaine de la vie publique. »

**M. Hubert Felco.** C'est vous qui parlez de liberté ?...

**M. Gilbert Millet.** Votez ce texte et nous aurons alors fait un pas en avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** la parole est à M. Michel Suchod, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour donner l'avis de la commission sur l'amendement.

**M. Michel Suchod, rapporteur.** La commission a repoussé un amendement voisin de l'amendement n° 10 deuxième rectification que l'on nous soumet, l'amendement n° 10 rectifié.

Contrairement à M. Mazeaud, je suis heureux que M. Millet ait eu l'occasion de lire complètement son amendement...

**M. Pierre Mazeaud.** On va le voter, monsieur Suchod.

**M. Michel Suchod, rapporteur.** ... car il est maintenant dans l'esprit, dans les oreilles de tous et chacun pourra constater qu'il reprend un certain nombre de données générales qui sont parfois très proches des textes en vigueur. Je citerai l'article 2 de la Constitution qui indique que la France « assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ».

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait. C'est la raison pour laquelle on va le voter !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Je citerai le troisième alinéa de l'amendement qui nous indique l'intérêt de la convention internationale du 21 décembre 1965 et en reprend les termes. En réalité, cette convention est actuellement en vigueur. La France l'a signée et l'a ratifiée le 28 mai 1971.

**M. Pierre Mazeaud.** On le rappelle une nouvelle fois !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Cette partie de l'amendement est donc déjà appliquée puisque, selon sur l'article 55 de la Constitution, les traités ont une autorité supérieure à celle de la loi.

**M. Pierre Mazeaud.** La Constitution n'interdit pas de le rappeler, comme le fait le groupe communiste. Et nous voterons cet amendement !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Monsieur Mazeaud, je crois que j'avais seul la parole.

**M. Pierre Mazeaud.** Certes !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Je viens maintenant à notre règlement....

**M. Pierre Mazeaud.** Ça y est, la procédure !

**M. Alain Lamassoure.** Quel dommage !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** ... plus précisément à l'article 98-5, qui dispose :

« Les amendements et les sous-amendements ne sont recevables que s'ils s'appliquent effectivement au texte qu'ils visent ou, s'agissant d'articles additionnels, s'ils sont proposés dans le cadre du projet ou de la proposition... » - je dis bien : dans le cadre du projet ou de la proposition.

Je m'interroge et je me tourne vers M. Millet : sommes-nous véritablement dans le cadre du projet qui nous est proposé par le Gouvernement ?

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Je voudrais rappeler également - et répondant assez longuement sur cet amendement je serai plus bref sur les autres - une décision du Conseil constitutionnel qui vous est chère, monsieur Mazeaud, celle du 12 janvier de cette année prise à la demande de vos amis, à votre propre demande. Vous aviez signé le recours.

**M. Pierre Mazeaud.** Et j'ai gagné !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Vous avez gagné, mais contre ce que vous allez faire tout à l'heure...

**M. Pierre Mazeaud.** Non !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** ... puisqu'aux termes de cette décision qui traitait de la questure à Paris, chère à beaucoup de vos amis, et très chère, du reste, pour le contribuable, ainsi que de la question du vote dans les municipalités de 2 500 à 5 300 habitants,...

**M. Pierre Mazeaud.** Cela n'a rien à voir !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** ... les amendements sans lien direct avec le texte en discussion ne peuvent pas être retenus.

J'explique tout cela pour indiquer à nos collègues du groupe communiste que, même si nombreux sont ceux, en tout cas dans mon groupe, qui seraient extrêmement intéressés par l'esprit de leur proposition, et qui considèrent qu'elle peut être retenue, le cas échéant, notamment pour une amélioration de la loi de 1972 sur la répression du racisme, cette proposition ne saurait, en toute hypothèse, venir en discussion à l'occasion de ce projet de loi.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, toutes les idées qui ont été exprimées par les défenseurs de l'amendement sont des idées justes. Par conséquent, personne ne peut s'opposer à leur expression ni la regretter, au contraire.

Le seul problème que je vois, c'est que, indépendamment du fait que la portée juridique de cet amendement par rapport au texte est discutable, son libellé mérite d'être examiné de près.

Dans le deuxième alinéa, il est dit : « Les agissements discriminatoires, (...) la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, la diffamation et l'injure au motif de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion sont interdits. » Comment ne pas approuver de tels termes ?

Mais en lisant cet alinéa, j'ai sauté un membre de phrase, car le texte complet dit : « Les agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique, des groupements ou des personnes privées... ».

On aurait l'air de mettre sur le même plan des situations de fait qui seraient ainsi dénoncées, à savoir, notamment, les agissements discriminatoires de personnes privées, dans le sens du racisme.

Il est vrai qu'il y a des personnes privées qui font profession d'agissements discriminatoires, de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale. Qu'un texte soit soumis à l'Assemblée nationale pour condamner les personnes privées qui en ont la spécialité, cela paraît tout à fait acceptable.

Il y a également des groupements, y compris des groupements politiques, qui ont l'habitude d'inciter à la discrimination, à la haine. A plusieurs reprises j'ai été amené à en faire poursuivre et généralement à les faire condamner.

En revanche, quand il est question des agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique, cela peut laisser croire qu'il existe en France une pratique courante d'agissements discriminatoires de la part de détenteurs de l'autorité publique. Or tel n'est pas le cas. S'il existe des groupements qui ont - hélas ! - pour idéologie et pour habitude de pratiquer la discrimination raciale ; s'il existe des personnes privées dont on sait que cela est leur habitude, en ce qui concerne les détenteurs de l'autorité publique, ce n'est que dans des cas heureusement très limités, que certains d'entre eux se livrent à la provocation, à la diffamation ou à l'injure.

Ils ne le font, dans notre pays en tout cas, qu'en se mettant en infraction avec le droit et en contradiction avec les instructions du Gouvernement. Je parle aussi bien du gouvernement actuel que, heureusement pour nous, des gouvernements de la France depuis plusieurs dizaines d'années. En effet, depuis exactement, la Seconde Guerre mondiale, il n'y a pas eu, dans notre pays de gouvernement qui ait donné pour instruction à des détenteurs de l'autorité publique de se livrer à la provocation ou à la discrimination raciale.

Sans que M. Millet, que je connais assez pour savoir qu'il ne poursuivait pas ce but en présentant cet amendement, l'ait voulu, ce texte pourrait laisser penser que l'Assemblée nationale croit pouvoir diagnostiquer en France une pratique courante d'agissements discriminatoires des détenteurs de l'autorité publique.

Ainsi que l'a souligné M. le rapporteur, cet amendement est superfétatoire sur le plan juridique dans la mesure où la convention à laquelle il est fait allusion est applicable directement. Sur le plan politique, il est incontestable dans son intention. En revanche, quant à l'impression qu'il pourrait laisser sur l'action des détenteurs de l'autorité publique on pensera forcément qu'il s'agit de fonctionnaires ou de militaires de la police nationale ou de la gendarmerie nationale.

Chacun sait que lorsque l'un deux commet une erreur le cas est examiné et, lorsque les faits sont établis, il est sanctionné. Mais ce sont des pratiques qui constituent des erreurs, des fautes de service, des délits ou des crimes.

Même si je comprends l'inspiration de cet amendement, je ne suppose pas que le député qui l'a défendu voulait exprimer ce qui ressort de la deuxième ligne du deuxième alinéa.

Pour les raisons que je viens d'exposer je demande à l'Assemblée nationale de le rejeter.

**M. le président.** La parole est à M. Francis Delattre.

**M. Francis Delattre.** Je tiens à me féliciter de cet amendement du groupe communiste. En effet, parce que je suis un élu de la région parisienne et que j'ai de la mémoire, il me paraît être un amendement d'autoflagellation, d'autocritique tout à fait exceptionnel, et nous nous apprêtons à le voter. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

**M. Gilbert Millet.** Arrêtez vos provocations !

**M. Francis Delattre.** Je suppose, monsieur Millet, que quand vous parlez de « principes d'hospitalité », vous pensez certainement au maire d'Ivry qui rasait les foyers de travailleurs immigrés au bulldozer. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

**M. Gilbert Millet.** Assez de provocations ! Nous n'y répondrons pas !

**M. Francis Delattre.** M. le ministre nous disait qu'à sa connaissance, depuis la guerre, aucune autorité publique ne s'était manifestée par des agissements tenant de la provocation à la discrimination. Monsieur Millet, avec cet amendement, pensiez-vous à M. le maire de Montigny-lès-Cormeilles, M. Blotin, un des grands apparatchiks du parti communiste

dit français *(Murmures)*, lequel avait organisé, sous les fenêtres d'une famille immigrée, une manifestation désignant du doigt, sans aucune preuve, ses membres comme trafiquants de drogue ?

**M. Pierre Mazeaud.** Affreux !

**M. Hubert Falco.** Abominable !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas risible !

**M. Francis Delattre.** Alors, si vous pensez à ces exemples, nous nous en félicitons !

Quand j'entends, moi qui vis un certain nombre de ces problèmes, qu'il faut respecter les principes d'hospitalité, je suis tenté de m'adresser au Gouvernement pour lui demander ce qu'il fait afin d'améliorer concrètement, depuis huit ans que les socialistes sont aux affaires, le logement des immigrés dans ce pays. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Que faites-vous d'autre que de les concentrer dans des cités, dans des villes difficiles de banlieue ? Que faites-vous dans les écoles, mesdames et messieurs du Gouvernement ? *(Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.)*

**M. Marc Dolez.** Qu'avez-vous fait vous et M. Pasqua ?

**M. Francis Delattre.** Nous nous retrouvons dans des écoles avec des enfants appartenant à seize ou dix-huit ethnies sans aucune aide pédagogique et nous sommes obligés, nous, les élus locaux, d'aller pleurer dans les inspections d'académie pour obtenir des soutiens pédagogiques, des programmes d'action pédagogique. *(Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Bruit.)*

**M. Philippe Sanmarco.** Démagogue !

**M. Jacques Toubon.** Vous avez supprimé les Z.E.P. !

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Qui a supprimé les Z.E.P., monsieur Toubon ?

**M. Francis Delattre.** Que faites-vous pour améliorer le logement et l'accueil des travailleurs-immigrés ?

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** C'est vous, avec M. Toubon, qui avez supprimé les aides en 1986 !

**M. Francis Delattre.** Nous commençons à en avoir assez de ce double discours ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Cela suffit !

**M. Francis Delattre.** Dans les faits, dans l'action gouvernementale, nous ne voyons rien qui corresponde aux grands discours de principe que vous nous tenez dans cet hémicycle ! *(Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Vous n'avez pas le droit de parler ainsi !

**M. Francis Delattre.** Avant de faire en sorte d'ouvrir un peu plus les frontières, ce qui serait peut-être souhaitable dans une situation normale, qu'allez-vous faire des deux millions et demi de travailleurs immigrés et de leurs familles qui vivent actuellement dans notre pays dans des conditions indécentes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - Vives protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Michel.

**M. Jean-Pierre Michel.** Monsieur le président, je souhaite m'exprimer globalement sur les quatre amendements nos 10 deuxième rectification, 11, 12 et 14 présentés par le groupe communiste.

**M. Pierre Mazeaud.** On n'a pas examiné les autres amendements !

**M. François Massot.** Ce n'est pas vous qui présidez, monsieur Mazeaud !

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, laissez parler M. Michel.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** M. Mazeaud s'est substitué à vous !

**M. Jean-Pierre Michel.** Merci, monsieur le président.

**M. Jacques Toubon.** Après le vote bloqué, c'est la parole bloquée !

**M. Jean-Pierre Michel.** Sur le fonds, bien entendu, nous ne pouvons qu'être d'accord avec la teneur de ces amendements.

**M. Pierre Mazeaud.** On ne les connaît pas !

**M. François Massot.** Monsieur le président, faites le taire ! Cela suffit !

**M. Jean-Pierre Michel.** Certes, en la matière, la technique législative n'est pas très bonne. En effet, d'une part, ces amendements sont, en partie, largement satisfaisants par certaines dispositions intégrées dans le code pénal qui ont été votées au moment de la loi dite « antiraciste » ; et, d'autre part, notamment dans l'amendement n° 10, il n'y a pas de sanctions à une grande pétition de principe. Par ailleurs, comme l'a indiqué M. le ministre de l'intérieur, la rédaction même de l'amendement mériterait sûrement d'être mieux étudiée.

Quoi qu'il en soit, parce que nous sommes d'accord sur le fond, nous voterons en l'état les trois amendements n° 10, 11 et 12.

En revanche, mon groupe ne pourra pas accepter l'amendement n° 14 qui modifie les sanctions pénales. Il nous paraît préférable de revoir toutes les sanctions pénales et les aggravations souhaitables en matière de racisme au moment, très proche, où nous discuterons de la révision du code pénal. Il conviendra en effet d'arrêter une échelle des peines qui soit convenable. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur cet amendement.

Cela dit, si nous allons voter ces amendements c'est parce que, même si nous sommes, ici, couverts par l'immunité parlementaire, nous ne nous laissons jamais aller à utiliser en séance des termes malheureux tels ceux que j'ai entendus hier dans le débat. Comme quoi cette discussion sur les immigrés et sur les étrangers réveille des fantasmes que l'on pouvait croire enfouis depuis longtemps.

**M. Jean Tardito.** Eh oui !

**M. Hubert Falco.** C'est vous qui les réveillez !

**Mme Nicole Catala.** Qui a présenté le texte ?

**M. Jean-Pierre Michel.** Lorsque j'ai pris la parole hier dans la discussion générale et que, exposant un certain nombre de cas concrets, j'ai commencé ma phrase par : « et voici le cas d'un Algérien de trente-cinq ans », un député dont je tairai le nom, mais il figure au *Journal officiel*, m'a interpellé de son banc en s'écriant : « Qui a-t-il assassiné ? ». Un journal du soir reprend d'ailleurs ses propos.

Tout à l'heure, à cette tribune, nous avons également entendu un autre député demander que la France ne s'islamise pas trop et employer d'autres expressions du même type.

**M. Hubert Falco.** Il avait raison !

**M. Jean-Pierre Michel.** Je crois que, nous, qui ne tenons pas de tels propos parce que nous ne les pensons pas, nous pouvons en toute conscience voter les trois amendements qui nous sont présentés ici. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Francis Delattre.** Ce sont des discours.

**M. Daniel Collin.** Des paroles verbales !

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** En ce qui concerne d'abord, monsieur le ministre, le problème des détenteurs de l'autorité publique, il est bien entendu que l'objet de cette phrase vise ce que l'on appelle les bavures.

**M. Francis Delattre.** Le maire de Montigny !

**M. Gilbert Millet.** Il ne s'agit nullement de mettre en cause l'honneur et les pratiques de la police et de la gendarmerie que je connais et dont j'apprécie les qualités et les compétences. Il est malheureusement indéniable qu'il se produit des bavures, et pas toujours exceptionnelles et qu'il pourrait s'en produire à l'avenir.

Le Gouvernement n'est évidemment pas du tout impliqué en la matière, mais il serait bon que les autorités publiques ne soient pas à l'écart du sort réservés à ceux qui se livrent à des agissements racistes. La loi doit être la même pour tous et peut-être à plus forte raison pour ceux qui ont pour mission de la faire respecter.

Cela dit, je ne répondrai pas à la provocation des gens de droite.

**M. Henri Cuq.** Le terrain est miné !

**M. Francis Delattre.** Vous n'avez rien à dire.

**M. Gilbert Millet.** Il y aurait vraiment beaucoup à dire y compris sur les événements évoqués, en particulier sur la responsabilité du maire de Saint-Maur qui est un de vos amis.

Je ne m'étendrai pas sur ce sujet d'autant que le contenu de certains discours tenus depuis le début de ce débat ont montré qu'il y a sur ces bancs - je ne dis pas partout - des gens qui sont des apologistes de la droite et de l'extrême-droite.

**M. Francis Delattre.** Des gens qui ont de la mémoire.

**M. Gilbert Millet.** Ils sont allés aujourd'hui à la pêche aux voix dans le camp des racistes et des xénophobes.

**M. Hubert Falco.** Vous, vous n'avez plus de voix à pêcher !

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, le représentant du groupe communiste a défendu un amendement. En revanche, M. Michel s'est exprimé sur quatre amendements. Dans ces conditions je ne puis plus suivre la discussion. Je ne comprends plus !

**Mme Denise Cacheux.** Décidément il ne comprend rien ce soir !

**M. Guy Béche.** Au lit !

**M. Pierre Mazeaud.** Je souhaiterais connaître les arguments du groupe communiste sur les trois autres amendements. En effet, chaque amendement mérite des explications afin que les membres présents dans cet hémicycle puissent se prononcer en connaissance de cause.

**M. Eric Raoult.** Très bien !

**M. le président.** Monsieur Mazeaud, M. Jean-Pierre Michel a parfaitement le droit de s'exprimer à l'avance sur plusieurs amendements. Il utilise son temps de parole comme il l'entend.

Maintenez-vous la demande de scrutin public sur l'amendement n° 10, formulée par votre groupe.

**M. Pierre Mazeaud.** Oui, et elle sera suivie d'autres demandes portant sur les amendements suivants.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 10, deuxième rectification.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	321
Nombre de suffrages exprimés .....	301
Majorité absolue .....	151
Pour l'adoption .....	301
Contre .....	0

L'Assemblée nationale a adopté.

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Et les abstentions ?

**M. le président.** MM. Moutoussamy, Asensi, Jacques Brunhes, Millet et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 11, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« Le refus du racisme étant indispensable à la cohésion et à la bonne entente des populations résidant sur le territoire national, une journée d'information et d'action antiraciste sera organisée chaque année, en liaison avec les organisations concernées. »

La parole est à M. Paul Lombard.

**M. Paul Lombard.** Cet amendement se justifie par son texte même.

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Monsieur le président, un doigt de confusion intervient désormais dans nos débats. J'avais en effet cru entendre que l'opposition allait voter l'amendement précédent. Or, surprise, au vu du résultat du scrutin ce n'est pas le cas.

**M. Eric Raoult.** Nous en avons été dissuadés au dernier moment !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** J'en viens à l'amendement n° 11.

Le fond correspond exactement à ce que j'appellerai une excellente idée : une journée d'information et d'action antiraciste organisée chaque année.

Cependant j'interroge le groupe communiste. Lorsque d'autres journées ont été décidées, je pense par exemple à une journée qui connaît maintenant en France un grand lustre et qui a été reprise dans le monde, la journée des femmes, ou à la journée de la musique, pour prendre un tout autre thème.

**M. Jean Tardito.** Nous les faisons !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Certes, mais cela ne relève pas du domaine de la loi ; c'est du domaine réglementaire.

La commission des lois a donc repoussé cet amendement.

**M. Francis Delattre.** C'est dommage ! Ils en avaient besoin !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hyest.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Notre groupe n'a pas participé au vote de l'amendement précédent, estimant, comme le ministre de l'intérieur, que le Parlement français ne pouvait voter un texte laissant entendre que, dans l'administration, des détenteurs de l'autorité publique pouvaient avoir des comportements discriminatoires et racistes.

Il n'est pas admissible que l'Assemblée nationale vote de telles dispositions. S'il y a des comportements individuels racistes, ils doivent être sanctionnés - et je partage à cet égard totalement l'avis du ministre - mais on ne peut pas dire que l'administration française ait un comportement raciste. C'est absolument inadmissible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Gilbert Milliet.** On n'a jamais dit ça !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Quant à l'amendement n° 11, selon lequel le refus du racisme est « indispensable à la cohésion et à la bonne entente des populations résidant sur le territoire », je dirai que, pour moi, le refus du racisme repose sur le principe du respect des personnes quelles qu'elles soient. Et je pense que ça va au-delà d'une simple journée d'information.

Je ne voterai pas cet amendement parce qu'il me paraît complètement dérisoire.

**M. Francis Delattre.** C'est un alibi !

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Longuet, contre l'amendement.

**M. Gérard Longuet.** Je partage l'analyse de mon collègue Hyest : si l'on doit lutter contre le racisme, ce n'est pas une journée par an qu'il faut y consacrer, mais bien 365.

Au groupe communiste qui nous soumet cette proposition, je réponds que cette journée existe dans notre pays, c'est le 8 mai 1945, victoire contre le racisme, le nazisme et l'antisémitisme ! (*Exclamations sur les bancs des groupes socialistes et communistes.*)

**M. Guy Béche.** Ce n'est pas grâce à vous !

**M. Jean Tardito.** Le 8 mai a été supprimé par Giscard !

**M. Gérard Longuet.** Je suggère que nos amis enseignants qui sont nombreux à vous soutenir (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) conduisent les enfants des écoles devant les monuments aux morts élevés à la mémoire du 8 mai 1945 et fassent en sorte que cette commémoration soit non pas un loisir supplémentaire, mais l'occasion de se souvenir de ce qui a été fait pour défendre la liberté et pour écraser sur notre sol et en Europe le racisme, l'antisémitisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

**M. Jean Tardito.** Il a fallu se battre des années pour obtenir cette commémoration !

**M. Jean-Pierre Michel.** Giscard l'avait supprimée !

**M. Alain Néri.** C'est le double langage de Longuet !

**M. le président.** La parole est à M. Julien Dray.

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Je crois que M. Longuet qui est en train d'essayer d'acquiescer des compétences dans le domaine de la lutte contre le racisme (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) devrait s'informer à propos d'une date sur laquelle nous sommes en train de discuter...

**M. Francis Delattre.** Agitateur !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Ecoutez, monsieur Delattre, ...

**M. Francis Delattre.** Vous écouter ? Vous n'avez rien à dire !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** ... ce sera une information valable pour vous également !

**M. Francis Delattre.** Arrêtez de parler, agissez !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Dans ce pays et dans tous les pays du monde, une date est consacrée à la célébration de la lutte contre le racisme et la xénophobie.

**M. Eric Raoult.** Le 8 mai !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Il s'agit du 21 mars, journée internationale des droits de l'homme, qui est célébrée par toutes les organisations antiracistes de par le monde et dans toutes les écoles et dans toutes les facultés.

On nous demande donc d'organiser une journée alors qu'une date est déjà commémorée par tous les antiracistes.

**M. Jean-Jacques Hyest.** Cela ne sert à rien !

**M. le président.** Je pense que l'Assemblée est maintenant largement informée.

Je mets aux voix l'amendement n° 11.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

#### Rappel au règlement

**M. Jean-Jacques Hyest.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hyest, pour un rappel au règlement.

**M. Jean-Christophe Cambadella.** Sur quel article ?

**M. Jean-Jacques Hyest.** Tout à l'heure, deux de nos collègues, M. Grignon et M. Couanau, ont été portés votant alors qu'ils n'ont pas participé au vote ; c'est dans doute une erreur.

**Mme Frédérique Bredin.** Ils n'avaient qu'à être là !

**M. Jean-Jacques Hyest.** Je le dis quand même !

**M. le président.** Monsieur Hyest, il n'y a pas de rectification de vote en séance. Elles peuvent être faites par écrit et envoyées au service de la séance.

**M. François Hollande.** Très bien !

## Reprise de la discussion

**M. le président.** MM. Millet, Asensi, Jacques Brunhes, Moutoussamy et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 12, ainsi rédigé

« Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à des cours d'instruction civique, doit inculquer aux élèves le respect de l'individu, de ses origines et de ses différences. »

La parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Mes chers collègues, je vais donner lecture de l'amendement que je propose.

Il s'agit d'insérer avant l'article 1<sup>er</sup> le texte suivant : « Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France. L'école, notamment grâce à des cours d'instruction civique, doit inculquer aux élèves le respect de l'individu, de ses origines et de ses différences. »

Vous remarquerez que nous avons écrit : « l'école », l'école publique et l'école privée. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Cet amendement se justifie par son texte même.

**M. Francis Delattre.** Les instituteurs le font déjà !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Suchod,** rapporteur. Il s'agit là encore d'une bonne idée qui a été reprise d'une circulaire adressée aux établissements par M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale.

**M. Pierre Mazeaud.** Ce n'est pas une réponse !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** L'Assemblée nationale aura bientôt à délibérer sur un projet de loi préparé par le ministre de l'éducation nationale dans lequel elle retrouvera des idées qui rejoignent celles qui sont ici exprimées.

Si l'Assemblée souhaite enrichir le texte qui lui est proposé par le Gouvernement de toutes sortes de considérations diverses, le Gouvernement ne peut que s'en remettre à sa sagesse, espérant en particulier que ceux qui souhaitaient le dépôt de ce projet de loi participeront, avant de l'approuver, à sa discussion, au fil des heures, des jours, des nuits, pourquoi pas des semaines !

**M. Pierre Mazeaud.** On n'a rien compris !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Cela ne nous étonne pas !

**M. Hubert Falco.** Quelle horreur !

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult, contre l'amendement.

**M. Eric Raoult.** Monsieur Tardito, vous devriez venir dans tous les C.E.S., dans tous les lycées, et dans toutes les écoles du département de la Seine-Saint-Denis.

**M. Jean Tardito.** J'ai enseigné pendant trente-cinq ans !

**M. Eric Raoult.** Votre amendement est déjà appliqué ! Comme mon collègue le disait à propos de l'administration, c'est aussi une attaque contre l'ensemble des enseignants. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*) Tous les instituteurs, dans leurs cours d'instruction civique,...

**M. Guy Bêche.** C'est vous qui dites ça ?

**M. Eric Raoult.** ... 365 jours par an, appliquent le respect de l'individu et des droits de l'homme.

**M. Jean Tardito.** On voit qu'il y a longtemps que vous avez quitté l'école parce que l'instruction civique, c'est terminé !

**M. Eric Raoult.** Mais qu'il me soit permis de faire une autre remarque sur les risques d'un tel amendement.

Récemment, votre collègue de l'éducation, monsieur le ministre de l'intérieur, a institué une journée nationale contre le racisme.

**M. Julien Dray,** rapporteur pour avis. Une semaine !

**M. Eric Raoult.** Dans mon département, un maire connaît des problèmes avec les affectations scolaires. Une personne, qui est ici dans les tribunes, est venue, contre l'avis du maire, contre l'avis de l'inspecteur d'académie, contre l'avis du préfet, tenir un propos politique, devant quelques élèves et devant quelques parents d'élèves.

**M. Guy Bêche.** Quelle a été votre attitude ?

**M. Eric Raoult.** Ne pas participer !

Monsieur Tardito, votre amendement est inutile. Il est superfétatoire. Il serait en plus dangereux !

**M. Jean-Pierre Michel.** Les écoles de Montfermeil, on connaît !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon.

**M. Jacques Toubon.** La deuxième phrase de cet amendement est une véritable tautologie par rapport à la réalité française aujourd'hui.

Quand on lit : « L'école, notamment grâce à des cours d'instruction civique, doit inculquer aux élèves le respect de l'individu, de ses origines et de ses différences », si ce n'est pas ça l'école de notre pays, il y a beaucoup de souci à se faire ! En tout cas, dans les écoles que je connais...

**M. François Hollande.** Les écoles privées !

**M. Jacques Toubon.** ... c'est ce que font chaque jour les professeurs, les instituteurs, les animateurs.

Monsieur Tardito, si, avec votre groupe, vous proposez cet amendement, c'est que vous avez très probablement sur ce point quelque chose qui vous pose un problème, comme une petite culpabilité. Peut-être que dans votre culture il n'est pas naturel que l'école inculque aux enfants le respect de l'individu, de ses origines et de ses différences ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Guy Bêche.** Il ne vous en reste pas grand-chose au groupe R.P.R., quand on a entendu vos propos racistes dans la discussion générale !

**M. Eric Raoult.** Et à Montbéliard ?

**M. Guy Bêche.** Il faut mettre ces principes dans la formation permanente du R.P.R. ! Il n'en reste plus rien !

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Les remarques qui viennent d'être faites sont affligeantes.

Il n'est absolument pas question, au contraire, de mettre en cause les enseignants. Au contraire, ceux qui enseignent déjà avec cet esprit seront soutenus, encouragés dans cet acte civique.

Les propos de M. Toubon, ses insinuations...

**M. Julien Dray,** rapporteur pour avis. D'agitateur !

**M. Gilbert Millet.** ... sont affligeants. Il n'y a pas d'autre terme !

Il est bon que la loi institue ce principe pour que, dans les programmes, il soit organisé. Bien entendu, je fais totalement confiance aux enseignants pour le mettre en œuvre de façon créative, novatrice et en fonction des réalités d'aujourd'hui.

**M. Jean Tardito.** Ils n'ont pas attendu la loi pour le faire !

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 12. (*L'amendement est adopté.*)

**M. Jean Tardito.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, monsieur Dray ?

**M. Julien Dray,** rapporteur pour avis. C'est bien.



**M. le président.** MM. Millet, Asensi, Jacques Brunhes, Moutoussamy et les membres du groupe communiste ont présenté un amendement, n° 14, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« Lorsqu'un crime ou un délit est inspiré de mobiles ou de considérations racistes, antisémites ou xénophobes, la durée de la peine d'emprisonnement en matière correctionnelle sera supérieure à quatre mois sans dépasser cinq ans et entraînera l'interdiction de l'exercice des droits civiques tels que prévus par l'article 42 du code pénal. »

La parole est à M. Gilbert Millet.

**M. Gilbert Millet.** Cet amendement se justifie par son texte même.

**M. Pierre Mazeaud.** M. Sapin va s'amuser en commission mixte paritaire ; il ne viendra pas !

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Cet amendement a été également repoussé par la commission.

A titre personnel, je comprends certes les préoccupations qui l'ont inspiré et je ne vois aucune objection à ce qu'un délit inspiré de mobiles ou de considérations racistes soit réprimé plus sévèrement qu'un délit de droit commun. Mais une telle disposition devrait être inscrite dans le code pénal. Comme il va bientôt venir en discussion, les collègues qui présentent cette proposition trouveront l'opportunité de régler ce problème.

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Reprenant les derniers mots de M. Suchod, je signale - mais ils le savent - à nos collègues qu'un débat très important va bientôt avoir lieu sur la réforme du livre premier du code pénal, dans le cadre duquel s'inscrira la lutte contre les crimes ou les délits racistes, antisémites ou xénophobes. Dans ces conditions, le mieux serait qu'ils retirent leur amendement de façon à reporter le débat dans quelques semaines.

**M. le président.** Monsieur Millet, maintenez-vous votre amendement ?

**M. Gilbert Millet.** Je souhaite que cette disposition soit discutée et adoptée lorsque l'Assemblée examinera la réforme du code pénal.

Dans ces conditions, je retire mon amendement.

**M. le président.** L'amendement n° 14 est retiré.

L'amendement n° 81, qui tend à insérer un intitulé avant l'article 1<sup>er</sup> est réservé jusqu'après l'examen de l'amendement n° 77.

M. Mazeaud et Mme Daugreilh ont présenté un amendement, n° 43, ainsi libellé :

« Avant l'article 1<sup>er</sup>, insérer l'article suivant :

« L'article 5 du code de la nationalité est ainsi rédigé :

« Art. 5. - Les demandes en vue d'acquiescer, de perdre la nationalité française ou d'être réintégré dans cette nationalité, ainsi que les déclarations de nationalité peuvent, dans les conditions prévues par la loi, être faites, sans autorisation, dès l'âge de seize ans.

« Le mineur âgé de moins de seize ans doit être représenté par celui ou ceux qui exercent à son égard l'autorité parentale. »

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le président, nous touchons là un problème de fond parce que depuis plusieurs heures nous discutons du statut des étrangers, c'est-à-dire de la modification de l'ordonnance de 1945, le Gouvernement proposant l'abrogation de la loi de 1986, dite loi Pasqua, du nom du ministre de l'intérieur de l'époque.

**M. François Hollande.** Voilà une précision utile !

**M. Pierre Mazeaud.** Il est apparu - je le dis très franchement - à l'ensemble des membres de cette assemblée que les problèmes qu'on assimile volontiers à ceux du statut de l'étranger sont proches de ceux de la nationalité. Si je me réfère au rapport de M. Suchod, aux déclarations de M. le ministre, aux explications de M. le président de la commis-

sion des lois, je retiens qu'ils sont, pour reprendre leur propre expression, « connexes », même si - et c'est mon sentiment - ils ne sont pas identiques.

**M. François Hollande.** Bavardage !

**M. Hubert Falco.** Quelle horreur !

**M. Pierre Mazeaud.** Il est vrai que les ordonnances de 1945, à la fois celle du mois d'octobre et celle du mois de novembre, qui traitent l'une et l'autre de la nationalité et du statut des étrangers, se complètent puisque l'article 34 de l'ordonnance de 1945 renvoie à la nationalité.

Il m'a donc paru nécessaire de tenir compte du statut des étrangers pour intégrer, par voie d'amendements, dans les textes qui nous sont proposés par le Gouvernement, des dispositions modifiant profondément le code de la nationalité.

Mais pour y parvenir, monsieur le président, j'ai tenu compte des conclusions de la commission dite « des sages » présidée par M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat, composée d'un certain nombre de personnalités incontestées.

**M. François Hollande.** Dès lors vous n'y étiez pas !

**M. Hubert Falco.** Quelle horreur !

**M. Pierre Mazeaud.** Elle a rendu son rapport à la suite de très longs travaux dont, d'ailleurs, il a été rendu compte auprès de l'opinion publique, car il n'est pas une audition de ladite commission qui n'ait été télévisée.

Cette commission dite des sages, présidée, je le répète, par M. Marceau Long...

**M. François Hollande.** Cela fait deux fois !

**M. Hubert Falco.** Monsieur le président, c'est inadmissible que M. Hollande interrompe de cette façon. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est une horreur !

**M. le président.** Continuez, monsieur Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Mais j'ai tout le temps, monsieur le président.

**M. François Hollande.** Le président ne vous écoute même plus !

**M. Hubert Falco.** Quelle horreur !

**M. Pierre Mazeaud.** Mes chers collègues, j'ai le temps !

**M. Jean-Pierre Michel.** D'après le règlement, vous avez cinq minutes pour défendre vos amendements ! Alors arrêtez votre cinéma !

**M. Pierre Mazeaud.** Et c'est précisément ce temps qui vous gêne !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Nous ne faisons que vous entendre !

**M. Pierre Mazeaud.** Ce qui va me permettre bien sûr, monsieur Suchod, de reprendre ma démonstration.

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Nous venons du reste de passer quarante-huit heures à cela !

**M. Pierre Mazeaud.** Il est vrai que mon explication a pris un certain temps en commission, ...

**M. Jean-Christophe Cambadelle.** Et même un temps certain !

**M. Pierre Mazeaud.** ... mais j'ai estimé que c'était indispensable pour la compréhension du sujet.

**M. Henri Cuq.** Et comme ils ne comprennent pas vite... !

**M. Pierre Mazeaud.** Vous me permettrez de vous dire que vous-même avez reconnu que le sujet était d'importance et qu'il méritait réflexion - ce sont les termes que je trouve dans le rapport de la commission !

J'ai considéré qu'il était souhaitable de traduire les propositions de la commission des sages sous forme législative afin de les soumettre par voie d'amendements au Parlement.

Effectivement, sur les soixante propositions de la commission Marceau Long, je n'en ai retenu que quarante-huit parce qu'il en est douze qui sont de nature réglementaire.

**M. le président.** Concluez, monsieur Toubon. (*Rires.*) Votre temps est terminé.

Excusez-moi, monsieur Mazeaud !

**M. François Hollande.** Il n'y a pas de honte !

**M. Pierre Mazeaud.** Je veux bien, monsieur le président, me substituer à mon honorable collègue...

**M. François Hollande.** Ça aurait pu être pire !

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** C'est un véritable rajeunissement !

**M. Pierre Mazeaud.** Je voudrais préciser à l'ensemble des membres de cet hémicycle les raisons qui m'ont poussé - et elles sont sérieuses - ...

**M. François Hollande.** Enfin !

**M. Pierre Mazeaud.** ... à considérer qu'il était important vis-à-vis de l'opinion publique tout entière,...

**M. François Hollande.** Elle vous écoute !

**M. Pierre Mazeaud.** ... c'est-à-dire vis-à-vis de notre pays de lier les deux problèmes.

**M. Robert Pandraud et M. Henri Cuq.** Très bien !

**M. Pierre Mazeaud.** Il est vrai que lorsque l'on parle du statut des étrangers et que l'on parle, monsieur le ministre, de la nécessité de l'insertion, celle-ci commande que ces mêmes étrangers qui s'insèrent dans notre propre culture demandent un jour la nationalité française.

**M. Jean-Pierre Michel.** Et s'ils ne veulent pas la demander ?

**M. Pierre Mazeaud.** Ce qui montre qu'incontestablement, si on veut aller au bout de votre raisonnement, on se doit de considérer que les étrangers que vous prétendez défendre sont des gens qui doivent s'intégrer à notre propre culture pour un jour accéder, à leur demande volontaire, à la nationalité française.

Voilà le fond du débat. Or vous escamotez ce débat et vous n'acceptez pas, finalement, que l'on discute du code de la nationalité parce que vous voulez laisser les étrangers dans la situation où ils se trouvent et vous n'admettez pas que l'intégration impose, incontestablement, d'accéder à notre propre nationalité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**M. Michel Suchod, rapporteur.** J'étais très préparé à entendre les propos de M. Mazeaud, puisque j'ai eu l'occasion de faire mon profit d'une édition antérieure, également détaillée, plus détaillée même que celle que le règlement a permis à notre collègue de faire ce soir puisqu'il avait seulement cinq minutes. Je voudrais moi aussi être très bref.

J'ai rappelé tout à l'heure, pour le premier amendement déposé par nos collègues communistes, ce qu'indiquait l'article 98-5 de notre règlement et la jurisprudence du Conseil constitutionnel du 12 janvier.

M. Mazeaud considère qu'il y a connexité entre le code de la nationalité et le texte sur l'entrée et le séjour des étrangers. Certes, on peut soutenir que tout est dans tout et réciproquement, et, plus sérieusement, que cela concerne également la grande politique d'immigration que nous souhaitons. Mais je voudrais citer tout simplement la décision qui fait foi du Conseil constitutionnel du 23 janvier 1987. On se souvient que de la même façon que M. Mazeaud voudrait introduire ici toutes les dispositions du code de la nationalité, M. Séguin avait tenté de réintroduire, dans un texte dit D.D.O.S. de la fin de l'année 1986, toutes les dispositions contenues dans une ordonnance que le Président de la République avait refusé de signer.

Qu'a dit le Conseil constitutionnel devant cette tentative d'instillation ?

Il a dit qu'en raison de l'ampleur et de l'importance des amendements prévus, les dispositions en question excèdent les limites inhérentes au droit d'amendement, que dès lors, ces mesures ne peuvent être introduites dans un projet de loi en discussion sans que soit méconnue la distinction établie entre les projets et propositions de loi et les amendements. On ne saurait, lorsque l'on discute un projet ou une proposition, introduire toute autre législation avec des amendements dont le ministre a dit hier soir qu'ils étaient présentés en rafale. Il y avait dans la volonté de M. Séguin de créer vingt

paragraphes nouveaux en un seul article une impossibilité juridique. Il y a dans ce que souhaite faire M. Mazeaud une impossibilité juridique.

C'est pourquoi la commission des lois a repoussé l'amendement n° 43. Pour celui-là, elle a eu le temps de se livrer à un examen détaillé, je le rappelle, ...

**M. Pierre Mazeaud.** Ah ! pour les autres, on n'a pas eu le temps ! Merci !

**M. Michel Suchod, rapporteur.** ... très détaillé, on dirait même aujourd'hui « super détaillé », et la réponse est non.

**M. François Hollande.** Bravo !

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Défavorable.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Bravo !

**M. le président.** Contre l'amendement, la parole est à M. Jean-Jacques Hyet.

**M. Jean-Jacques Hyet.** Je renonce, monsieur le président.

**M. le président.** Pour répondre à la commission, la parole est à M. Julien Dray. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Toubon.** C'est moi qui dois avoir la parole pour répondre à la commission, monsieur le président.

**M. Julien Dray, rapporteur pour avis.** Je renonce, monsieur le président.

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Veuillez m'excuser, monsieur le président, mais cela ne peut pas être un jeu de miroir, tout de même !

**M. le président.** Je prends les inscriptions les unes après les autres.

**M. Jacques Toubon.** Le rapporteur a justement rappelé la jurisprudence de 1987 concernant la loi que le Gouvernement de l'époque avait voulu faire passer à travers le texte dit D.D.O.S. de la fin de l'année 1986.

Monsieur Suchod, si votre argument est exact en la circonstance, s'agissant d'une ordonnance que le Président de la République avait récusée et que le ministre compétent avait réintroduite dans un autre texte, l'interprétation de la Constitution pourrait être tout à fait différente s'agissant de propositions parlementaires et d'amendements qui viennent dans la discussion, comme l'a très bien dit M. Mazeaud, sur un sujet connexe. Nous pourrions constater d'ailleurs en examinant un certain nombre d'amendements dont les dispositions sont complètement liées à celles que vous voulez vous-même faire adopter par ce projet de loi.

Le cas du Gouvernement qui réintroduit un texte ayant rencontré des obstacles dans d'autres procédures, et le cas des parlementaires qui exercent leur droit d'amendement, et qui, par ce biais, veulent introduire dans un projet de loi des dispositions sur un sujet voisin et lié, sont tout à fait différents et je ne jurerais pas que devant le Conseil constitutionnel la jurisprudence de 1987 soit appliquée à ce dernier cas.

Aussi, monsieur Suchod, je vous invite à voter nos amendements. Vous pourrez les soumettre au Conseil constitutionnel, et nous verrons bien ce qu'il en pense !

Mais, monsieur le président, sur le fond et c'est le plus important, je voudrais dire brièvement que l'ensemble des amendements que nous présentons et qui tendent à introduire dans le droit positif le projet de loi que la commission Marceau Long avait préparé en conclusion de ses travaux de l'année 1987, relèvent d'une philosophie et donc d'une politique qui sont, je tiens à le dire très clairement, celles de l'intégration.

Nous refusons donc les situations bancales et, en particulier, cette catégorie intermédiaire que le texte se propose de créer et qui serait composée de personnes vivant dans notre pays, d'étrangers bénéficiant de droits équivalents à ceux des Français mais sans vocation évidente à l'intégration dans la communauté nationale, troisième catégorie qui s'ajouterait aux deux premières naturellement, celle des Français, d'origine ou par naturalisation, et celle des étrangers de passage ou qui souhaitent le rester.

Ce projet de loi crée une catégorie dont nous avons démontré tous ici dans l'opposition qu'elle est une catégorie précaire et grosse de dangers pour les intéressés eux-mêmes.

Nous vous proposons donc sur cette question de la nationalité un projet libéral, un projet d'insertion, un projet d'intégration - vous le constaterez tout au long de la discussion de nos amendements - et un projet entièrement cohérent. A l'instabilité de cette troisième catégorie intermédiaire que vous voulez créer, nous préférons une évolution plus rapide et plus facile, en particulier pour les jeunes, vers la nationalité française pleine et entière.

Telle est la volonté, la philosophie, qui sous-tend cet ensemble d'amendements, lesquels s'inscrivent dans un projet parfaitement cohérent, - contrairement au texte gouvernemental qui nous est présenté - non seulement avec l'intérêt national mais aussi avec l'intérêt de l'ensemble des personnes concernées, en particulier des jeunes. C'est pourquoi on ne peut pas, d'un revers de procédure, écarter nos amendements, car en vérité ils sont, monsieur le ministre, chers collègues de la majorité, bien plus au cœur du débat qu'un projet de loi malheureusement trop marqué par l'idéologie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° 43.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	569
Nombre de suffrages exprimés .....	546
Majorité absolue .....	274
Pour l'adoption .....	241
Contre .....	305

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur le président, le Gouvernement ne souhaite pas modifier le code de la nationalité.

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. le ministre de l'Intérieur.** Quel gouvernement pourrait souhaiter modifier le code de la nationalité dans les conditions proposées par les amendements de M. Mazeaud ? Quelle Assemblée nationale pourrait sérieusement envisager, dans l'atmosphère sympathique de cette soirée, d'aborder une réforme aussi importante sur la base de plusieurs dizaines d'amendements dont j'ai pris connaissance dans la journée ?

C'est la raison pour laquelle, afin de laisser à tous les parlementaires qui voudraient s'intéresser à cette question le temps de le faire - et certains de ceux qui sont ici ont un vif souvenir de précédentes tentatives de réforme du code de la nationalité qui, pour avoir été un peu improvisées, ont tourné court - je vous propose de faire tourner court cette tentative-là.

Je vous demande donc, monsieur le président, de réserver les amendements n°s 44, 45, 78, 46 corrigé, 47 à 60, 61 corrigé, 62 à 77 et 81, jusqu'après l'examen de l'article 18. Vous pouvez dès lors appeler l'amendement n° 79 auquel je peux déjà vous dire que le Gouvernement s'oppose, mais nous entrerons ainsi dans le vif du sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### Rappels au règlement

**M. Pierre Mazeaud.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** Je suis très étonné que M. le ministre nous dise...

**M. Marcel Wacheux.** On est étonné de votre étonnement.

**M. Pierre Mazeaud.** ...qu'il demande la réserve des amendements concernant les modifications à apporter au code de la nationalité.

**M. Guy Bâche.** M. Mazeaud parle sur quoi, sur quel amendement ?

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le ministre, vous nous indiquez que nous sommes totalement incapables de discuter de ces amendements compte tenu, et je reprends vos termes, de l'ambiance sympathique dans laquelle nous délibérons ce soir.

Vous me permettrez de vous dire que ces amendements ont été déposés en commission des lois et qu'il était parfaitement loisible à cette dernière de prendre le temps nécessaire pour en discuter.

**M. Guy Bâche.** Sur quoi parlez-vous ?

**M. Jean-Pierre Michel.** Y a-t-il un pilote dans l'avion, monsieur le président ?

**M. Guy Bâche.** Parle-t-on de l'amendement n° 79 ?

**M. Pierre Mazeaud.** Or vous m'indiquez que nous ne pouvons en discuter ce soir et que vous entendez les réserver.

**M. Raymond Douyère.** Monsieur le président, ce n'est pas un rappel au règlement !

**M. Pierre Mazeaud.** Alors, je vais faire une suggestion, monsieur le ministre. En fonction précisément du droit de réserve, et je connais le règlement, si, lorsque l'on en viendra à la discussion de ces dispositions que je propose, au-delà de l'article 18, c'est-à-dire à la fin de l'étude de votre texte, vous acceptez d'en discuter, je suis tout à fait d'accord pour me rendre à vos propositions.

Mais, en réalité, monsieur le ministre, et vous le savez bien, vous réservez ces dispositions parce que vous ne voulez pas qu'on en discute, parce que vous ne voulez pas accepter vos responsabilités en reconnaissant que le problème des étrangers et le problème de la nationalité sont des problèmes connexes qui se rapprochent à un tel point qu'il arrive à l'opinion publique, qui n'est peut-être pas suffisamment avertie de nos problèmes juridiques, de confondre ces deux phénomènes, la nationalité et l'immigration.

Alors je note que le Gouvernement - et je le dis pour le *Journal officiel* et donc, pour l'opinion publique - ne veut pas que l'on discute du problème de la nationalité, problème fondamental qui est en réalité celui de l'insertion des étrangers souhaitant, pour la meilleure insertion possible, demander notre nationalité.

Monsieur le ministre, vous prenez une responsabilité très lourde dans votre réponse. Ce n'est pas simplement moi qui la note mais, au travers de mes propos, c'est la France toute entière qui l'a naturellement entendue. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'Intérieur.** Monsieur le président, comme M. Mazeaud m'a parfaitement compris, je lui répète que le Gouvernement ne souhaite pas engager dans ces conditions une discussion sur la réforme de la nationalité, et je vous suggère de passer à l'application de l'article 95, alinéa 51, du règlement, comme je viens de vous le demander.

**M. Jean-Pierre Michel.** Très bien !

**M. le président.** La réserve est de droit.

La parole est à Mme Frédérique Bredin, pour un rappel au règlement.

**Mme Frédérique Bredin.** Je voudrais simplement dire que je suis effarée du ton de ce débat ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**Mme Frédérique Bredin.** ... de l'inanité des arguments qui sont avancés ...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**Mme Frédérique Bredin.** ... du ton des amendements qui sont proposés et de l'odeur de soufre qui émane des interventions. (*Protestations sur les bancs des groupes du rassemble-*

ment pour la République et Union pour la démocratie française. - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) N'y a-t-il pas de débat possible sur ce sujet sans propos violents, sans propos racistes ? (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Eric Raoult et M. Henri Cuq.** C'est scandaleux !

**Mme Martine Daugreilh.** On n'a pas de leçons à recevoir !

**M. Hubert Falco.** C'est une honte !

**Mme Frédérique Bredin.** Pensons aux quatre millions d'immigrés concernés par nos débats, pensons surtout à tous les jeunes concernés par ce débat, à tous les jeunes qui nous regardent, à tous les Français qui, heureusement, ne nous regardent pas. Quel spectacle donnons-nous, en effet ?

Que peut-on dire devant cela ? C'est affligeant. Pis, c'est triste.

**M. Robert Pandraud.** C'est triste de vous entendre !

**Mme Frédérique Bredin.** Allons, je vous en prie, au cœur du débat.

**M. Pierre Mazeaud.** On y est, au cœur du débat !

**Mme Frédérique Bredin.** Je lance un appel à tous les députés. Reprenons-nous. Reprenons notre dignité, car, croyez-moi, il y a honte à être là ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. Eric Raoult.** Son père est meilleur !

### Reprise de la discussion

**M. le président.** Monsieur le ministre, la réserve étant de droit, je rappelle que les amendements nos 79 et 80 sont des amendements de conséquence. Peut-être voudriez-vous réserver aussi ces deux amendements et ainsi en arriver à l'article 1<sup>er</sup> ?

**M. le ministre de l'Intérieur.** Non, monsieur le président.

**M. le président.** Nous allons donc en venir à la discussion de l'amendement n° 79.

La parole est à M. le rapporteur.

**M. Michel Suchod, rapporteur.** Monsieur le président, si vous m'aviez donné la parole plus tôt dans le débat, je vous aurais dit que la commission saisie au fond demande la réserve de ces deux amendements, nos 79 et 80, qui sont purement de conséquence - M. Mazeaud le sait bien - par rapport à tous ceux qui viennent d'être réservés, afin que nous puissions passer directement à l'examen de l'article 1<sup>er</sup> du projet du Gouvernement. Je crois que ce serait de bonne gestion.

**M. le président.** La réserve demandée par la commission est de droit.

### Rappel au règlement

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Jacques Hiest, pour un rappel au règlement.

**M. Pierre Mazeaud.** M. Hiest a demandé la parole compte tenu du vote de M. Sapin qui appuyait sur les boutons.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Cela vous va bien, tricheurs !

**M. Pierre Mazeaud.** C'est un terme que nous n'acceptons pas !

**M. François Hollande.** Voleurs, peut-être !

**M. Hubert Falco.** Etre traités de voleurs, c'est inacceptable.

**M. le président.** Je vous en prie mes chers collègues !

**M. Jean-Jacques Hiest.** Monsieur le président, mon groupe n'a pas voté l'amendement n° 43.

**M. Michel Sapin, président de la commission.** Absolument !

**M. Jean-Jacques Hiest.** Vous m'avez fait observer qu'on ne pouvait pas faire de rectification en séance. Je le ferai donc au procès-verbal.

Mais tout à l'heure, monsieur le président, ce n'était pas une rectification. Des députés qui n'avaient pas de pouvoirs ont voté pour notre groupe. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce n'est donc pas du tout la même chose.

**M. François Massot.** C'est scandaleux !

**M. Jean-Jacques Hiest.** Monsieur le président, le travail de Pierre Mazeaud sur le code de la nationalité, celui de la commission des sages dont je me félicite, ainsi que des évolutions de pensée de certains, pourraient offrir une bonne base de discussion pour qu'on en vienne effectivement à un débat approfondi sur la réforme du code de la nationalité.

La semaine dernière, monsieur le président, j'ai indiqué au nom de mon groupe qu'il n'était sans doute pas bon de modifier toute une législation sous forme de propositions de loi. Il ne convient peut-être pas davantage de le faire par voie d'amendement.

Je le regrette parce que le premier amendement qui nous a été proposé me paraît être tout à fait souhaitable.

Je souhaiterais donc savoir, parce que c'est important, si le Gouvernement entend proposer rapidement une réforme du code de la nationalité, ou s'il accepterait que, sur la base des propositions de la commission des sages, viennent en discussion, sous la forme d'une proposition de loi, l'ensemble des propositions de M. Mazeaud, que nous n'avons pas pu, compte tenu des modalités du débat et du climat dans lequel il se déroule, examiner au fond.

Monsieur le président, le problème de la nationalité est extrêmement complexe, et il ne peut être réglé en une ou deux soirées. Si le Gouvernement s'engageait à proposer à l'Assemblée une réforme du code de la nationalité, ou s'il acceptait que, sur la base d'une proposition de loi, on puisse en discuter, notre collègue Mazeaud pourrait même retirer ses amendements.

Je crois vraiment que, depuis le début du débat, nous n'arrivons pas à mieux faire comprendre à nos concitoyens l'intérêt que, je pense, l'ensemble de l'Assemblée porte aux étrangers qui résident dans notre pays et, surtout, à ceux qui aspirent à devenir français.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 685 relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (rapport n° 710 de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 31 mai 1989, à zéro heure quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

# ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

## de la 2<sup>e</sup> séance

### du mardi 30 mai 1989

#### SCRUTIN (N° 106)

sur l'amendement n° 10, 2<sup>e</sup> rectification, de M. Jacques Brunhes avant l'article premier du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (interdiction et condamnation du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie)

Nombre de votants .....	321
Nombre de suffrages exprimés .....	301
Majorité absolue .....	151
Pour l'adoption .....	301
Contre .....	0

L'Assemblée nationale a adopté.

#### ANALYSE DU SCRUTIN

##### Groupe socialiste (271) :

Pour : 254.

Abstentions volontaires : 4. - MM. Augustin Bourepaux, René Massat, François Massot et Michel Suchod.

Non-votants : 3. - MM. Jacques Cambolive, Pierre Ortet et Jacques Roger-Machart.

##### Groupe R.P.R. (132) :

Abstentions volontaires : 16. - MM. Jacques Chaban-Delmas, Jean Charroppin, Jacques Chirac, Jean-Louis Gosduff, Gabriel Kaspereit, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Jacques Limouzy, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Charles Miossec, Roland Nungesser, Robert Pandraud, Pierre Pasquali, Michel Péricard, Bernard Pons et Roland Vuillaume.

Non-votants : 116.

##### Groupe U.D.F. (50) :

Non-votants : 90.

##### Groupe U.D.C. (41) :

Pour : 2. - MM. René Coussau et Gérard Grignon.

Non-votants : 39.

##### Groupe communiste (28) :

Pour : 26.

##### Non-inscrits (16) :

Pour : 9. - MM. Michel Carlelet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppl, Claude Miquen, Christian Spiller, Bernard Tapie, Emile Versaudou et Aloyse Warhouver.

Non-votants : 7. - MM. Léon Bertrand, Serge Franchis, Mme Yann Plat, MM. Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert et André Thien Ah Koon.

#### Ont voté pour

##### MM.

Maurice  
Adevab-Pouf  
Jean-Marie Alaine  
Mme Jacqueline  
Alquier  
Jean Anclant

Gustave Ansart  
Robert Anella  
François Assasi  
Henri d'Attile  
Jean Aureux  
Jean-Yves Autexier

Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Beaumier  
Jean-Pierre Baldryck  
Jean-Pierre Bailligand  
Gérard Bapt

Régis Barailha  
Bernard Bardia  
Alain Barrau  
Claude Bartolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateau  
Umberto Battist  
Jean Beaufils  
Guy Bèche  
Jacques Becq  
Roland Beix  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Benedetti  
Jean-Pierre Bequet  
Michel Bérégozoy  
Pierre Bernard  
Michel Berson  
Marcelin Berthelot  
André Billardon  
Bernard Bioulac  
Jean-Claude Billa  
Jean-Marie Bockel  
Alain Bocquet  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bonnemaizon  
Alain Bonnet  
André Borel  
Mme Huguette  
Bouchard  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Charente)  
Jean-Michel  
Boucheron  
(Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Brause  
Pierre Brann  
Jean-Pierre Brard  
Mme Frédérique  
Bredis  
Maurice Briand  
Alain Brune  
Jacques Brunhes  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cambacérès  
Jean-Christophe  
Cambadélis  
André Capet  
Roland Carraz  
Michel Carlelet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Catzila  
Bernard Cauvria  
René Cazaux  
Aimé Césaré  
Guy Chaufrault  
Jean-Paul Chanteguet  
Bernard Charrier  
Marcel Charviant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Charveau  
Daniel Chevaller  
Didier Chénot

André Clert  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Collin  
René Coussau  
Michel Crépeau  
Mme Martine David  
Jean-Pierre  
Defontaine  
Marcel Deboux  
Jean-François  
Delahais  
André Delattre  
André Delehedde  
Jacques Delby  
Albert Devers  
Bernard Derosier  
Freddy  
Deschaux-Beaume  
Jean-Claude Demeine  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Mme Marie-Madeleine  
Diezangari  
Michel Dinet  
Marc Dolez  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducrot  
Pierre Ducrot  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux  
André Durouma  
Paul Duvaloir  
Mme Janine Ecochard  
Henri Emanuelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Albert Facois  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgues  
Raymond Foral  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Georges Frêche  
Michel Fromet  
Claude Gaita  
Claude Galametz  
Bertrand Gallet  
Dominique Gambler  
Pierre Garmendia  
Marcel Garrosste  
Kamillo Gata  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gastel  
Jean-Claude Gayssot  
Claude Germoe  
Jean Giovannelli  
Pierre Goldberg  
Roger Goubier  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Gréard  
Gérard Grignon

Jean Gaigné  
Jacques Guyard  
Georges Hage  
Guy Hermier  
Charles Heru  
Edmond Hervé  
Pierre Hiard  
Elie Hoarau  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghees  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Mme Mugette  
Jacquaint  
Frédéric Jaltou  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joseph  
Charles Jomella  
Alain Journa  
Jean-Pierre Kucheida  
André Labarrère  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
André Lajoie  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Larifla  
Jean Larraín  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecuir  
Jean-Yves Le Déant  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Ledec  
Robert Le Fell  
Jean-Claude Lefort  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Guen  
André Lejeune  
Daniel Le Mear  
Georges Lemoine  
Guy Lengagne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle  
Léonmann  
Claude Lise  
Robert Loisl  
Paul Lombard  
François Lencle  
Guy Lordinet  
Jean-Louis Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogui  
Jean-Pierre Lappi  
Bernard Madrelle  
Jacques Mahias  
Guy Mandain  
Martin Malby  
Thierry Mandos  
Georges Marchais  
Philippe Marchand

Mme Gilberte  
 Marie-Moskovitz  
 Roger Mas  
 Marius Mame  
 Didier Mathus  
 Pierre Mauroy  
 Louis Mermas  
 Pierre Métais  
 Charles Metzinger  
 Louis Mexandean  
 Henri Michel  
 Jean-Pierre Michel  
 Didier Migaud  
 Mme Hélène Mignoa  
 Gilbert Millot  
 Claude Mignou  
 Gilbert Mitterrand  
 Marcel Moeuer  
 Guy Monjalon  
 Gabriel Moncharmont  
 Robert Mondargest  
 Mme Christiane Mora  
 Ernest Moutoussamy  
 Bernard Nayral  
 Alain Néri  
 Jean-Paul Neuzi  
 Jean Oehler  
 François Patriat  
 Jean-Pierre Pélicaut  
 Jean-Claude Peyronnet  
 Michel Penat

Louis Pieras  
 Christian Pierret  
 Yves Pillet  
 Charles Pistre  
 Jean-Paul Planchon  
 Bernard Polgnant  
 Maurice Pouchon  
 Jean Provoux  
 Jean-Jack Queyranne  
 Guy Ravier  
 Alfred Kéocour  
 Daniel Reiner  
 Alain Richard  
 Jean Rigal  
 Gaston Rimareix  
 Jacques Rimbaud  
 Roger Rinchet  
 Alain Rodet  
 Mme Yvette Roudy  
 René Rouquet  
 Mme Ségolène Royal  
 Michel Sainte-Marie  
 Philippe Sommarco  
 Jean-Pierre Santa Cruz  
 Jacques Santrot  
 Michel Sapin  
 Gérard Savarnade  
 Robert Savy  
 Bernard Schreiner  
 (Yvelines)

Roger-Gérard  
 Schwartzenberg  
 Robert Schwiat  
 Henri Sicre  
 Christian Spillier  
 Dominique  
 Strauss-Kahn  
 Mme Marie-Joséphine  
 Sublet  
 Jean-Pierre Saur  
 Pierre Tabanou  
 Bernard Tapie  
 Jean Tardito  
 Yves Tavernier  
 Jean-Michel Testu  
 Fabien Thiémi  
 Pierre-Yvon Trénel  
 Edmond Vacant  
 Daniel Vaillant  
 Michel Vanzelle  
 Emile Verandou  
 Théo Vial-Massat  
 Joseph Vidal  
 Yves Vidal  
 Alain Vidalies  
 Alain Vivien  
 Marcel Wachoux  
 Aloyse Warhoffer  
 Jean-Pierre Worms  
 Emile Zaccarelli.

François  
 Grunsemeyer  
 Ambroise Guellec  
 Olivier Guichard  
 Lucien Guichon  
 Jean-Yves Huby  
 François d'Harcourt  
 Pierre-Rémy Housain  
 Mme Elisabeth Hubert  
 Xavier Huanait  
 Jean-Jacques Hyst  
 Michel Inchauspé  
 Mme Bernadette  
 Isaac-Sibille  
 Denis Jacquet  
 Michel Jacquemin  
 Henry Jean-Baptiste  
 Jean-Jacques Jegou  
 Alain Jonemann  
 Didier Julia  
 Alain Juppé  
 Aimé Kerqueris  
 Christian Kert  
 Jean Kiffer  
 Emile Koehl  
 Claude Labbé  
 Jean-Philippe  
 Lachenaud  
 Marc Laffineur  
 Alain Lamassoure  
 Edouard Landralo  
 Auguste Legros  
 Gérard Léonard  
 François Léotard  
 Arnaud Loperq  
 Pierre Lequiller  
 Roger Lestas  
 Maurice Ligot  
 Jean de Lipkowski  
 Gérard Longuet  
 Alain Madelin  
 Jean-François Mancel  
 Raymond Marcellin  
 Claude-Gérard Marcus  
 Jacques Maudou-Arus  
 Jean-Louis Masson  
 Gilbert Mathies

Pierre Manger  
 Joseph-Henri  
 Masjodan du Gasset  
 Alain Mayoad  
 Pierre Mazeaud  
 Pierre Méhaiguerie  
 Pierre Merli  
 Georges Memmis  
 Philippe Mestre  
 Michel Meylan  
 Pierre Micaux  
 Jean-Claude Mignou  
 Charles Millon  
 Mme Louise Moreau  
 Alain Moyne-Bressand  
 Maurice  
 Nénos-Pwatabo  
 Jean-Marc Nesme  
 Michel Noir  
 Patrick Ollier  
 Michel d'Ornano  
 Pierre Ortet  
 Charles Paccou  
 Arthur Paecht  
 Mme Françoise  
 de Panafieu  
 Mme Christiane Papon  
 Mme Monique Papon  
 Michel Pelchat  
 Dominique Perben  
 Régis Perbet  
 Jean-Pierre de Peretti  
 della Rocca  
 Francisque Perrat  
 Alain Peyrefitte  
 Jean-Pierre Philibert  
 Mme Yann Plat  
 Etienne Platte  
 Ladislas Posiatowski  
 Alexis Pota  
 Robert Poujade  
 Jean-Luc Prael  
 Jean Proriot  
 Eric Raoult  
 Pierre Raynal  
 Jean-Luc Reitzer  
 Marc Reymann

Lucien Richard  
 Jean Rigaud  
 Gilles de Robien  
 Jean-Paul  
 de Rocca Serra  
 François Rocheblaine  
 Jacques  
 Roger-Machart  
 André Rossi  
 José Rossi  
 André Rossignol  
 Jean Royer  
 Antoine Rufenacht  
 Francis Saint-Ellier  
 Rudy Salles  
 André Santini  
 Nicolas Sarkozy  
 Mme Suzanne  
 Saavalgo  
 Bernard Schreiner  
 (Bas-Rhin)  
 Philippe Ségalin  
 Jean Seillinger  
 Maurice Sergheraert  
 Bernard Stasi  
 Martial Taugourdeau  
 Paul-Louis Teanillon  
 Michel Terrot  
 André Tihen Ah Koon  
 Jean-Claude Thomas  
 Jean Tiberi  
 Jacques Tombou  
 Georges Trauchant  
 Jean Ueberachlag  
 Léon Vachet  
 Jean Valleix  
 Philippe Vaneur  
 Gérard Vignoble  
 Philippe de Villiers  
 Jean-Paul Virapoullé  
 Robert-André Vivien  
 Michel Volain  
 Jean-Jacques Weber  
 Pierre-André Wiltzer  
 Adrien Zeller.

**Sa sont abstenus volontairement**

**MM.**

Augustin Bourepoux  
 Jacques  
 Chaban-Delmas  
 Jean Charroppin  
 Jacques Chirac  
 Jean-Louis Gossuff  
 Gabriel Kasperit

Jacques Lafleur  
 Philippe Legras  
 Jacques Limouzy  
 René Massat  
 François Massot  
 Mme Lucette  
 Michaux-Chevry  
 Charles Mionsec

Roland Nungesser  
 Robert Pandraud  
 Pierre Pasquini  
 Michel Péricard  
 Bernard Pons  
 Michel Suchot  
 Roland Vuillaume.

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Michèle  
 Allot-Marie  
 MM.  
 Edmond Alphonse  
 René André  
 Philippe Anberger  
 Emmanuel Aubert  
 François d'Aubert  
 Gautier Audinet  
 Pierre Bachelet  
 Mme Roselyne  
 Bachelet  
 Patrick Balkany  
 Edouard Balladur  
 Claude Barate  
 Michel Barnier  
 Raymond Barre  
 Jacques Barrot  
 Mme Michèle Barzach  
 Dominique Baudis  
 Jacques Baumel  
 Henri Broyard  
 François Bayrou  
 René Beaumont  
 Jean Béguin  
 Pierre de Bénouville  
 Christian Bergelin  
 André Berthel  
 Léon Bertrand  
 Jean Besnon  
 Claude Birraux  
 Jacques Blanc  
 Roland Blum  
 Franck Borotra  
 Bernard Besson  
 Bruno Bourg-Broc  
 Jean Bourquin  
 Mme Christine Boutin  
 Loïc Bourard  
 Jacques Boyon  
 Jean-Guy Branger  
 Jean Bruneau  
 Jean Brocard  
 Albert Brocard  
 Louis de Broglie

Christian Cabal  
 Jacques Cambolive  
 Jean-Marie Caro  
 Mme Nicole Catala  
 Jean-Charles Cavallé  
 Robert Cazale  
 Richard Cazenave  
 Jean-Yves Chamard  
 Jean Charbonnel  
 Hervé de Charette  
 Jean-Paul Charé  
 Serge Charles  
 Gérard Chasseguet  
 Georges Chavaux  
 Paul Chellat  
 Pascal Clément  
 Michel Colatet  
 Daniel Collin  
 Louis Colombani  
 Georges Colombier  
 Alain Comnin  
 Yves Cozma  
 Jean-Michel Cœuré  
 René Couvchabas  
 Jean-Yves Cozma  
 Henri Coq  
 Jean-Marie Daillet  
 Olivier Damaun  
 Mme Martine  
 Desgrèff  
 Bernard Dobré  
 Jean-Louis Delbré  
 Arthur Dehaine  
 Jean-Pierre Delalande  
 Francis Delattre  
 Jean-Marie Demange  
 Jean-François Doulan  
 Xavier Douine  
 Léonce Duprez  
 Jean Dussault  
 Alain Devaquet  
 Patrick Daverdjian  
 Claude Dhicrin  
 Willy Dindigle  
 Eric Dolligé

Jacques Dominati  
 Maurice Doussat  
 Guy Druet  
 Jean-Michel  
 Dubernard  
 Xavier Dugoin  
 Adrien Durand  
 Georges Durand  
 Bruno Durieux  
 André Durr  
 Charles Ehrmann  
 Christian Estrosi  
 Jean Falala  
 Hubert Falco  
 Jacques Farras  
 Jean-Michel Ferrand  
 Charles Fèvre  
 François Filles  
 Jean-Pierre Foucher  
 Serge Franchis  
 Edouard  
 Frédéric-Dupont  
 Yves Fréville  
 Jean-Paul Fuchs  
 Claude Gaillard  
 Robert Galley  
 Gilbert Gastier  
 René Garrec  
 Henri de Gantives  
 Claude Gatignol  
 Jean-Claude Gaudin  
 Jean de Gaulle  
 Francis Geng  
 Germain Gougarwin  
 Edmond Gerrer  
 Michel Giraud  
 Valéry  
 Gérard d'Estaing  
 Jacques Godfrain  
 François-Michel  
 Gosset  
 Georges Gorse  
 Daniel Goulet  
 Hubert Grimaud  
 Alain Grutteray

**Mises au point au sujet du présent scrutin**

MM. Augustin Bourepoux, René Massat, François Massot et Michel Suchot, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ainsi que MM. Jacques Cambolive, Pierre Ortet et Jacques Roger-Machart, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

MM. René Coussau et Gérard Grignon, portés comme ayant voté « pour », ainsi que MM. Jacques Chaban-Delmas, Jean Charroppin, Jacques Chirac, Jean-Louis Gossuff, Gabriel Kasperit, Jacques Lafleur, Philippe Legras, Jacques Limouzy, Mme Lucette Michaux-Chevry, MM. Charles Mionsec, Roland Nungesser, Robert Pandraud, Pierre Pasquini, Michel Péricard, Eernard Pons, et Roland Vuillaume, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».

**SCRUTIN (N° 107)**

sur l'amendement n° 43 de M. Pierre Mazeaud avant l'article premier du projet de loi relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France (demandes d'acquisition ou de perte de la nationalité française ou de réintégration).

Nombre de votants ..... 569  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 546  
 Majorité absolue ..... 274

Pour l'adoption ..... 241  
 Contre ..... 305

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

**ANALYSE DU SCRUTIN**

**Groupe socialiste (271) :**

Contre : 271.

**Groupe R.P.R. (132) :***Pour* : 132.**Groupe U.D.F. (90) :***Pour* : 85.*Abstentions volontaires* : 5. - MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Pascal Clément, Jacques Dominati et Charles Milloa.**Groupe U.D.C. (41) :***Pour* : 17. - MM. Raymond Barre, François Bayrou, Mme Christine Boutin, MM. Jean Briane, Jean-Yves Cozan, Adrien Durand, Bruno Durieux, Francis Geng, Edmond Gerrer, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyst, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Mme Monique Papon, MM. Bernard Stasi et Jean-Jacques Weber.*Abstentions volontaires* : 18.*Non-votants* : 6. - MM. Jean-Pierre Foucher, Hubert Grimault, Christian Kert, François Rochebloine, Gérard Vignoble et Michel Voisla.**Groupe communiste (26) :***Contre* : 26.**Non-inscrits (10) :***Pour* : 7. - M. Léon Bertrand, Mme Yann Plat, MM. Alexis Pota, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thien Ah Koon.*Contre* : 8. - MM. Michel Carlet, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Jean-Pierre Luppi, Claude Miqueu, Bernard Tapie, Emile Vernaudeau et Aloyse Warhouver.*Non-votant* : 1. - M. Serge Franchis.**Ont voté pour**

Mme Michèle Alliot-Marie  
MM.  
René André  
Philippe Asberger  
Emmanuel Aubert  
Gautier Andinet  
Pierre Bachelet  
Mme Roselyne Bachelet  
Patrick Balkany  
Edouard Balladur  
Claude Barate  
Michel Barnier  
Raymond Barre  
Mme Michèle Barzach  
Jacques Baumet  
Henri Bayard  
François Bayrou  
René Beaumont  
Jean Bégaud  
Pierre de Beauville  
Christian Bergelin  
André Berthoin  
Léon Bertrand  
Jean Besson  
Jacques Blanc  
Roland Blum  
Franck Borotra  
Bruno Bourg-Broc  
Jean Bouquet  
Mme Christine Boutin  
Jacques Boyon  
Jean-Guy Branger  
Jean Briane  
Jean Brocard  
Louis de Broissin  
Christian Cabal  
Jean-Marie Caru  
Mme Nicole Catala  
Jean-Charles Cavallin  
Robert Cazalot  
Richard Cazeaux  
Jacques  
Charles-Delmas  
Jean-Yves Charnard  
Jean Charbonnel  
Hervé de Charrette  
Jean-Paul Charité

Serge Charles  
Jean Charroppin  
Gérard Chassagnat  
Jacques Chirac  
Paul Chollet  
Michel Colatrat  
Daniel Collin  
Louis Colombani  
Georges Colombier  
Alain Comnin  
Yves Cornein  
Jean-Michel Courte  
René Couvelhes  
Jean-Yves Cozan  
Henri Cug  
Olivier Dassaunault  
Mme Martine Dangreilh  
Bernard Debré  
Jean-Louis Debré  
Arthur Dehaese  
Jean-Pierre Delalande  
Francis Delattre  
Jean-Marie Demange  
Jean-François Deniau  
Xavier Deniaux  
Léonce Deprez  
Jean Desnais  
Alain Devaquet  
Patrick Devotjian  
Claude Dhinnin  
Willy Diméglio  
Eric Dohg  
Maurice Doumet  
Guy Drué  
Jean-Michel Dubernard  
Xavier Dupois  
Adrien Durand  
Georges Durand  
Bruno Durieux  
André Durr  
Charles Ehrmann  
Christian Estroff  
Jean Falala  
Hubert Falco  
Jacques Farran  
Jean-Michel Ferrand  
Charles Fèvre  
François Filion

Edouard  
Frédéric-Dupont  
Claude Gaillard  
Robert Galley  
Gilbert Gantier  
René Garrec  
Henri de Gastines  
Claude Gattignol  
Jean-Claude Gaudin  
Jean de Gaulle  
Francis Geng  
Edmond Gerrer  
Michel Girard  
Valéry  
Giscard d'Estaing  
Jean-Louis Gosdoff  
Jacques Godfrain  
François-Michel Goussot  
Georges Gorse  
Daniel Goulet  
Alain Grietteray  
François  
Grossenmeyer  
Ambroise Guellec  
Olivier Guichard  
Lucien Guichen  
Jean-Yves Haby  
François d'Harcourt  
Pierre-Rémy Housnia  
Mme Elisabeth Hubert  
Xavier Humault  
Jean-Jacques Hyst  
Michel Inchausti  
Mme Bernadette Isaac-Sibille  
Denis Jacquet  
Michel Jacquemin  
Jean-Jacques Jegou  
Alain Joannemann  
Didier Julia  
Alain Juppé  
Gabriel Kasperet  
Aimé Kergueris  
Jean Kiffer  
Emile Koehl  
Claude Labbé  
Jean-Philippe Lachenaud  
Marc Laffleur

Jacques Laffleur  
Alain Lamassoure  
Philippe Legras  
Auguste Legros  
Gérard Léonard  
François Léotard  
Arnaud Lepercq  
Pierre Lequiller  
Roger Lestas  
Maurice Ligot  
Jacques Limouzy  
Jean de Liphowski  
Gérard Longuet  
Alain Madelin  
Jean-François Mancel  
Raymond Marcellin  
Claude-Gérard Marcus  
Jacques Masdeu-Arus  
Jean-Louis Masson  
Gilbert Mathieu  
Pierre Manger  
Joseph-Henri Masjoian du Gasset  
Alain Mayoud  
Pierre Mazeaud  
Pierre Merli  
Georges Mesmin  
Philippe Mestre  
Michel Meylan  
Pierre Micau  
Mme Lucette Michaux-Chevry  
Jean-Claude Milgou  
Charles Miossec  
Mme Louise Moreau  
Alain Moyne-Bressaud  
Maurice Néou-Pwataho

Jean-Marc Nesme  
Michel Noir  
Roland Nungesser  
Patrick Ollier  
Michel d'Ornano  
Charles Paccou  
Arthur Paecht  
Mme Françoise de Pannieu  
Robert Pandraud  
Mme Christiane Papon  
Mme Monique Papon  
Pierre Pasqual  
Michel Pelchat  
Dominique Perben  
Régis Perbet  
Jean-Pierre de Peretti della Rocca  
Michel Péricard  
Francisque Perrut  
Alain Peyrefitte  
Jean-Pierre Philibert  
Mme Yann Plat  
Etienne Piate  
Ladislas Poiatowski  
Bernard Pons  
Alexis Pota  
Robert Poujade  
Jean-Luc Prael  
Jean Proriot  
Eric Raoult  
Pierre Raynal  
Jean-Luc Reitzler  
Marc Keymann  
Lucien Richard  
Jean Rigaud  
Gilles de Robien

Jean-Paul de Rocca Serra  
André Rossi  
José Rossi  
André Rossinat  
Jean Royer  
Antoine Rufenacht  
Francis Saint-Ellier  
Rudy Salles  
André Santial  
Nicolas Sarkozy  
Mme Suzanne Saaraigno  
Bernard Schreiner (Bas-Rhin)  
Philippe Séguin  
Jean Seittinger  
Maurice Sergheraert  
Christian Spiller  
Bernard Stasi  
Martial Taugourdeau  
Paul-Louis Tenaillon  
Michel Terrot  
André Thien Ah Koon  
Jean-Claude Thomas  
Jean Tiberi  
Jacques Toubon  
Georges Tranchant  
Jean Ueberschatg  
Léon Vachet  
Jean Valleix  
Philippe Vasseur  
Philippe de Villiers  
Robert-André Vivien  
Léonard Villanue  
Jean-Jacques Weber  
Pierre-André Wiltzer.

**Ont voté contre**

MM.  
Maurice  
Aérah-Peuf  
Jean-Marie Alaize  
Mme Jacqueline Alquier  
Jean Anciant  
Gustave Ansart  
Robert Ansell  
François Aseasi  
Henri d'Attilio  
Jean Aurox  
Jean-Yves Autexier  
Jean-Marc Ayrault  
Jean-Paul Bachy  
Jean-Pierre Baeumler  
Jean-Pierre Balduyck  
Jean-Pierre Balligand  
Gérard Bapt  
Régis Barailla  
Bernard Bardia  
Alain Barran  
Claude Bartolone  
Philippe Bassinet  
Christian Bataille  
Jean-Claude Bateau  
Umberto Battisti  
Jean Beaufills  
Guy Bèche  
Jacques Becq  
Roland Belx  
André Bellon  
Jean-Michel Belorgey  
Serge Beltrame  
Georges Beaudetti  
Jean-Pierre Bevoquet  
Michel Bérégovoy  
Pierre Bernard  
Michel Berson  
Marcelin Berthelot  
André Billardon  
Bernard Bioisac  
Jean-Claude Bille  
Jean-Marie Bockel  
Alain Bocquet  
Jean-Claude Bois  
Gilbert Bossaemaison  
Alain Bonnet  
Augustin Bourcpaur  
André Borel

Mme Huguette Bouchardeau  
Jean-Michel Boucheron (Charente)  
Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine)  
Jean-Claude Boulard  
Jean-Pierre Bouquet  
Pierre Bourguignon  
Jean-Pierre Bralhe  
Pierre Brana  
Jean-Pierre Brard  
Mme Frédérique Bréda  
Maurice Briand  
Alain Brune  
Jacques Brunhes  
Mme Denise Cacheux  
Jean-Paul Calloud  
Alain Calmat  
Jean-Marie Cazabacérés  
Jean-Christophe Cambadellis  
Jacques Cambolive  
André Capet  
Roland Carraz  
Michel Carletet  
Bernard Carton  
Elie Castor  
Laurent Cathala  
Bernard Carvin  
René Cazeaux  
Aimé Césaré  
Guy Chanfrault  
Jean-Paul Chantegaet  
Bernard Charles  
Marcel Charmant  
Michel Charzat  
Guy-Michel Chauveau  
Daniel Chevallier  
Didier Chouat  
André Clert  
Michel Coffineau  
François Colcombet  
Georges Colla  
Michel Crépeau  
Mme Martine David

Jean-Pierre Defontaine  
Marcel Dehoua  
Jean-François Delahais  
André Delattre  
André Delchède  
Jacques Delby  
Albert Devers  
Bernard Decrozier  
Freddy Deschaux-Beauze  
Jean-Claude Dessenin  
Michel Destot  
Paul Dhaille  
Mme Marie-Madeleine Dieulanaud  
Michel Dinot  
Marc Dolé  
Yves Dollo  
René Dosière  
Raymond Douyère  
Julien Dray  
René Drouin  
Claude Ducert  
Pierre Ducoat  
Jean-Louis Dumont  
Dominique Dupilet  
Yves Durand  
Jean-Paul Durieux  
André Durouma  
Paul Duvaléix  
Mme Janine Ecohard  
Henri Emmanuelli  
Pierre Esteve  
Laurent Fabius  
Albert Facon  
Jacques Fleury  
Jacques Floch  
Pierre Forgnas  
Raymond Forni  
Alain Fort  
Jean-Pierre Fourré  
Michel François  
Georges Fréche  
Michel Fromet  
Claude Galas  
Claude Galmetz  
Bertrand Gallet

Dominique Gambier  
Pierre Garraud  
Marcel Garroste  
Kamilo Gats  
Jean-Yves Gateaud  
Jean Gatel  
Jean-Claude Gaysot  
Claude Germon  
Jean Giromelli  
Pierre Goldberg  
Roger Gouhier  
Joseph Gourmelon  
Hubert Gouze  
Gérard Gouzes  
Léo Gréard  
Jean Guigné  
Elic Hoarau  
François Hollande  
Roland Huguet  
Jacques Huyghe  
des Etages  
Gérard Istace  
Mme Marie Jacq  
Mme Muguette  
Jacquaint  
Frédéric Jallon  
Jean-Pierre Joseph  
Noël Joseph  
Charles Josselin  
Alain Journet  
Jean-Pierre Kuchida  
André Labarrière  
Jean Laborde  
Jean Lacombe  
Pierre Lagorce  
André Lajoie  
Jean-François  
Lamarque  
Jérôme Lambert  
Michel Lambert  
Jean-Pierre Lapaire  
Claude Laréal  
Dominique Larifla

Jean Lauria  
Jacques Lavédrine  
Gilbert Le Bris  
Mme Marie-France  
Lecuir  
Jean-Yves Le Déaut  
Jean-Yves Le Drian  
Jean-Marie Ledac  
Robert Le Foll  
Jean-Claude Lefort  
Bernard Lefranc  
Jean Le Garrec  
Jean-Marie Le Gue  
Anré Lejeune  
Daniel Le Mear  
Georges Lemoine  
Guy Lesagne  
Alexandre Léontieff  
Roger Léron  
Alain Le Vern  
Mme Marie-Noëlle  
Lienemann  
Claude Lie  
Robert Loïdi  
Paul Lombard  
François Loncle  
Guy Lordinot  
Jeanny Lorgeoux  
Maurice  
Louis-Joseph-Dogué  
Jean-Pierre Lappi  
Bernard Madrelle  
Jacques Mabéas  
Guy Melandain  
Martin Mahy  
Thierry Mandon  
Georges Marchais  
Philippe Marchand  
Mme Gilberte  
Marie-Moskovitz  
Roger Mas  
René Massat  
Marius Masse  
François Massot  
Didier Mathus  
Pierre Mearoy  
Louis Meruz  
Pierre Métals  
Charles Metzinger

Louis Mexandean  
Henri Michel  
Jean-Pierre Michel  
Didier Migaud  
Mme Hélène Migon  
Gilbert Millet  
Claude Miqne  
Gilbert Mitterrand  
Marcel Moccus  
Guy Monjalou  
Gabriel Montcharmont  
Robert Moutdargent  
Mme Christiane Mora  
Ernest Moutoussamy  
Bernard Nayral  
Alain Néri  
Jean-Paul Nunzi  
Jean Oehler  
Pierre Ortet  
François Patriat  
Jean-Pierre Péalcaut  
Jean-Claude Peyronnet  
Michel Pezet  
Louis Pieran  
Christian Pierret  
Yves Pillot  
Charles Pistre  
Jean-Paul Plaschoo  
Bernard Poignant  
Maurice Pourchon  
Jean Proveux  
Jean-Jack Queyranne  
Guy Ravier  
Alfred Recours  
Daniel Reiser  
Alain Richard  
Jean Rigal  
Gaston Rimareix  
Jacques Rimbault  
Roger Rinchet  
Alain Rodet  
Jacques  
Roger-Machart  
Mme Yvette Roudy  
René Rouquet  
Mme Ségolène Royal  
Michel Salate-Marie  
Philippe Sanmarco  
Jean-Pierre Saata Cruz

Jacques Sautrot  
Michel Sapla  
Gérard Saumade  
Robert Savy  
Bernard Schreiner  
(Yvelines)  
Roger-Gérard  
Schwartzenberg  
Robert Schwlat  
Henri Sicre  
Dominique  
Strauss-Kahn

Mme Marie-Joséph  
Sublet  
Michel Suchod  
Jean-Pierre Sueur  
Pierre Tabanou  
Bernard Tapie  
Jean Tardito  
Yves Tavernier  
Jean-Michel Testu  
Fabien Thiémé  
Pierre-Yvon Trémel  
Edmond Vacant

Daniel Vaillant  
Michel Vauzelle  
Emile Vermandon  
Théo Vial-Massat  
Joseph Vidal  
Yves Vidal  
Alain Vidalles  
Alain Vivica  
Marcel Wacheux  
Aloÿse Warhouver  
Jean-Pierre Worms  
Emile Zuccarelli.

### Se sont abstenus volontairement

MM.

Edmond Alphanéry  
François d'Aubert  
Jacques Barrot  
Dominique Baudis  
Claude Birraux  
Bernard Bosson  
Loïc Bouvard

Albert Brochard  
Georges Chavares  
Pascal Clément  
René Couanau  
Jean-Marie Daillet  
Jacques Dominati  
Yves Fréville  
Jean-Paul Fuchs

Germain Gengenwin  
Gérard Grignon  
Henry Jean-Baptiste  
Edouard Landrain  
Pierre Mébaignerie  
Charles Millon  
Jean-Paul Virapoullé  
Adrien Zeller.

### N'ont pas pris part au vote

MM. Jean-Pierre Foucher, Serge Franchis, Hubert Grimault, Christian Kert, François Rochebloine, Gérard Vignoble et Michel Volsin.

### Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. François d'Aubert, Albert Brochard, Pascal Clément, Jacques Dominati et Charles Millon, portés comme « s'étant abstenus volontairement », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

MM. Raymond Barre, François Bayrou, Mme Christine Boutin, MM. Jean Briane, Jean-Yves Cozan, Adrien Durand, Bruno Durieux, Francis Geng, Edmond Gerrer, Ambroise Guellec, Jean-Jacques Hyst, Mme Bernadette Isaac-Sibille, MM. Michel Jacquemin, Jean-Jacques Jegou, Mme Monique Papon, MM. Bernard Stasi et Jean-Jacques Weber, portés comme ayant voté « pour », ainsi que MM. Jean-Pierre Foucher, Hubert Grimault, Christian Kert, François Rochebloine, Gérard Vignoble et Michel Volsin, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu « s'abstenir volontairement ».

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)